



**CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA**

COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE CANADIENNE

**Rapport du Comité permanent
de l'agriculture et de l'agroalimentaire**

**Le président
Larry Miller, député**

**MAI 2010
40^e LÉGISLATURE, 3^e SESSION**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

On peut obtenir des copies supplémentaires ou la version française de cette publication en écrivant à :
Les Éditions et Services de dépôt Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE CANADIENNE

Rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le président

Larry Miller, député

MAI 2010

40^e LÉGISLATURE, 3^e SESSION

COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

PRÉSIDENT

Larry Miller

VICE-PRÉSIDENTS

L'hon. Mark Eyking

André Bellavance

MEMBRES

Alex Atamanenko

France Bonsant

L'hon. Wayne Easter

Randy Hoback

Pierre Lemieux

Blake Richards

Bev Shipley

Brian Storseth

Francis Valeriote

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Isabelle Duford

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Frédéric Forge, analyste

Mathieu Frigon, analyste

Aïcha Coulibaly, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié la Compétitivité de l'agriculture canadienne et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX MARCHÉS.....	3
A) Augmenter l'accès aux marchés étrangers	3
B) COOL	8
C) Secteur de la production.....	11
D) Secteur de la transformation	13
2. CONCURRENCE DANS LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE	17
A) Le Bureau de la concurrence et le niveau des prix.....	17
B) Concurrence sur le marché des engrais.....	19
C) La concurrence dans le secteur de la distribution alimentaire	22
D) Concurrence dans le secteur de l'abattage	25
3. LA RECHERCHE AGRICOLE.....	27
4. RÉGLEMENTATION ET COMPÉTITIVITÉ.....	35
A) La réglementation de la salubrité et de l'étiquetage des aliments	35
B) La commercialisation des produits agricoles	39
C) Transport, carburants, et équipement agricole	40
D) La sécurité entourant les intrants agricoles	43
CONCLUSION	45
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	47
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS.....	53
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	59
DÉMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	61
OPINION SUPPLÉMENTAIRE : PARTI CONSERVATEUR DU CANADA	63

OPINION SUPPLÉMENTAIRE : BLOC QUÉBÉCOIS..... 81

INTRODUCTION

À l'échelle mondiale, on peut définir la compétitivité comme étant la capacité d'un pays à atteindre des gains de productivité lui permettant de maintenir une qualité de vie à la hausse au sein d'une économie mondiale complexe. Plus particulièrement, du point de vue de l'industrie, le terme évoque plutôt la capacité d'une compagnie à fabriquer et à vendre des produits qui lui permettent de gagner des parts de marché tout en générant des bénéfices suffisants par rapport aux ressources employées dans le processus de production. Cette définition illustre le double objectif ayant guidé le Comité tout au long de son étude et qu'on pourrait formuler ainsi :

Améliorer la compétitivité du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire tout en protégeant et en améliorant les bénéfices qu'en retirent les producteurs.

Par conséquent, les mesures et les recommandations proposées portent toutes, directement ou indirectement, sur le double objectif d'améliorer la compétitivité du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire tout en protégeant et en améliorant les bénéfices qu'en retirent les producteurs. Le Comité estime que son étude tombe à point nommé : bien que de façon générale, le Canada perde des parts de marché¹ le Comité reste convaincu que le pays, grâce à ses ressources naturelles, ses gens et son savoir dispose de tous les éléments fondamentaux nécessaires pour devancer ses concurrents mondiaux du secteur agricole et agroalimentaire. La question est de savoir quelles mesures devraient être adoptées ou quelles modifications pourraient être apportées à nos politiques pour nous hisser en tête de peloton.

Afin de bien cerner cette question, le rapport a été séparé en quatre sections. La première examine les façons d'accroître les possibilités d'exportation pour les producteurs et transformateurs canadiens. La deuxième porte sur les moyens d'augmenter la compétitivité de certains sous-secteurs clés de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire. La troisième couvre les façons d'utiliser les fonds destinés à la recherche pour renforcer la compétitivité du secteur agroalimentaire à moyen terme. Enfin, la quatrième section évalue les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter au cadre réglementaire canadien pour améliorer le contexte concurrentiel sans compromettre aucunement les normes de salubrité ou de sécurité.

Ce rapport repose sur les audiences publiques tenues par le Comité entre les mois de février et octobre 2009. Le Comité a entendu le témoignage de groupes de producteurs représentant les différentes industries qui composent le secteur canadien de l'agriculture ainsi que des témoins provenant des industries des intrants agricoles, des services, de la transformation et des gouvernements.

1 Larry Martin, agrégé supérieur, George Morris Centre, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 20 – 1145, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 12 mai 2009.

1. DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX MARCHÉS

Le développement de nouveaux marchés peut contribuer de plusieurs façons à l'amélioration de la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire canadien, mais il existe aussi des embûches qui nuisent au maintien ou à un accès plus grand à certains marchés pour les produits canadiens.

A) Augmenter l'accès aux marchés étrangers

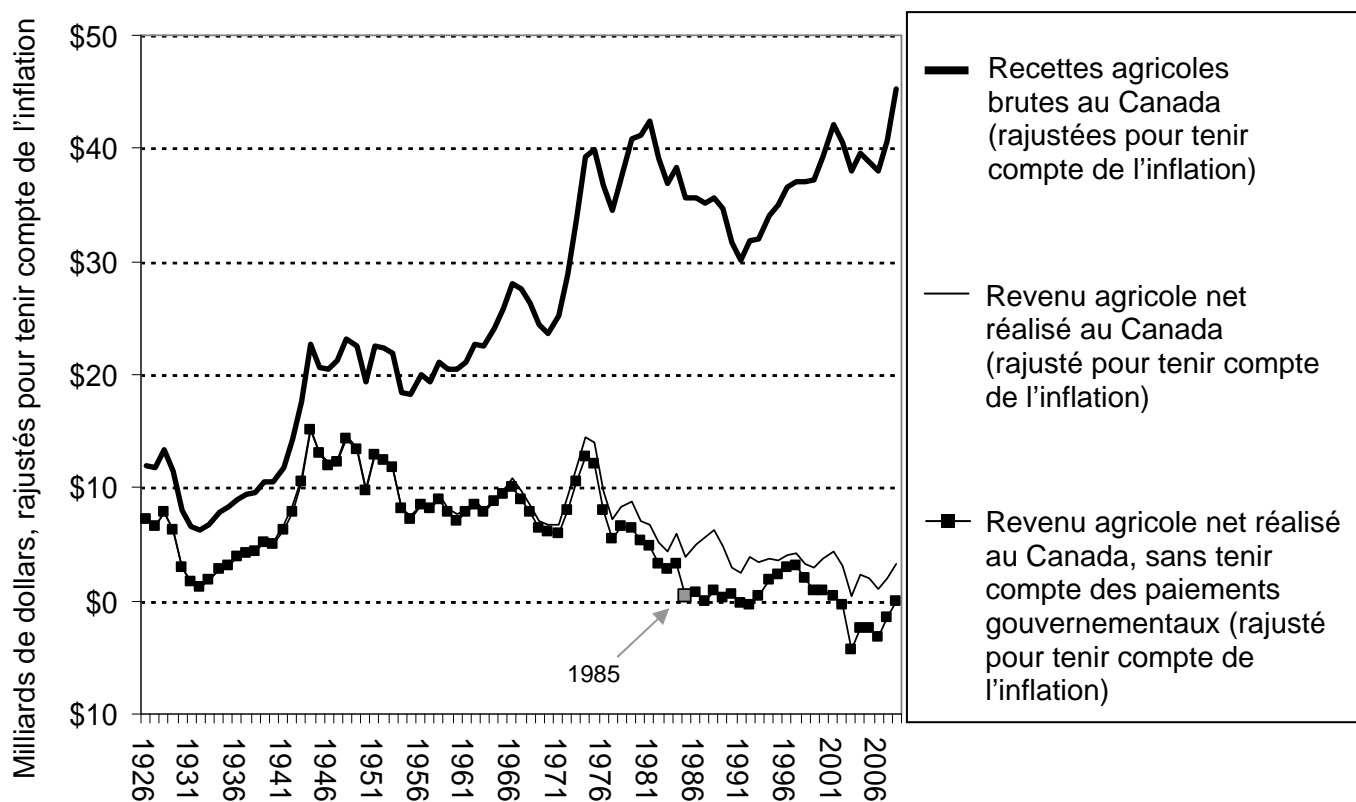
Le Canada est le quatrième plus grand exportateur de produits alimentaires au monde après l'Europe, les États-Unis et le Brésil; le commerce international est donc vital à la rentabilité des agriculteurs et du secteur agroalimentaire canadiens. Il y a eu un très fort consensus parmi les témoins qui ont comparu devant le Comité pour dire que l'augmentation de l'accès aux marchés étrangers est un élément clé pour améliorer la compétitivité des agriculteurs et du secteur agroalimentaire canadiens. Ce lien s'explique par deux raisons principales. Tout d'abord, ces nouveaux marchés peuvent s'avérer plus rentables pour les agriculteurs canadiens et donc susceptibles d'améliorer leur situation financière. Deuxièmement, l'augmentation de l'accès au marché est bénéfique pour l'ensemble de la chaîne de valeur dans le secteur agroalimentaire puisque l'augmentation du volume des ventes permet souvent de générer des économies d'échelle substantielles. Ces économies d'échelle peuvent en retour solidifier la position concurrentielle canadienne sur les marchés internationaux. L'Alliance canadienne du commerce agroalimentaire a bien illustré l'importance du commerce pour l'agriculture canadienne :

Les échanges commerciaux comptent et ils comptent pour nos agriculteurs. Près de 80 p. 100 des recettes totales des exploitations agricoles provenaient de denrées tributaires de l'exportation. [...] Sans elle, nos secteurs agricoles et agroalimentaires souffriraient d'une contraction substantielle. Nous avons besoin de débouchés internationaux et nous avons besoin d'un ensemble de règles transparentes et équitables régissant notre commerce².

Malgré l'augmentation de l'accès aux marchés, la National Farmers Union (NFU) a fourni une analyse du revenu agricole à partir de données de Statistiques Canada qui montre qu'en dépit de l'augmentation importante de l'accès aux marchés, les agriculteurs canadiens n'ont pu capturer que 3 milliards de dollars des 802 milliards de dollars de produits vendus sur le marché depuis 1985 alors que les agro-industries ont pu capturer les 799 milliards restants. Selon la NFU, ces chiffres indiquent que la seule augmentation de l'accès aux marchés, si on ne réduit pas la capacité des agro-industries en position de dominance mondiale de profiter indûment de la richesse produite par les agriculteurs canadiens, n'est peut-être pas efficace pour atteindre l'objectif d'améliorer les protéger les revenus agricoles.

2 Darcy Davis, président, Alliance canadienne du commerce agroalimentaire, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 10 – 1110, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 24 mars 2009.

Figure 1 : Recettes brutes et revenu net au Canada : 1926-2008³



Sources : Statistique Canada. « Recettes monétaires agricoles », cat. N° 21-011-X; Statistique Canada « Revenu agricole net », cat. N° 21-101-X; Statistique Canada « Paiements directs versés aux producteurs », cat. N° 21-015-X; Statistique Canada « Statistiques économiques agricoles », cat. N° 21-603-E; et Statistique Canada « Indice des prix à la consommation ».

L'augmentation de l'accès aux marchés est d'une importance capitale pour tous les secteurs agricoles canadiens tournés vers l'exportation. Les représentants de ces secteurs ont d'ailleurs exprimé un très fort appui à la création du Secrétariat de l'accès au marché par Agriculture et Agroalimentaire Canada. Les détails du fonctionnement de ce Secrétariat ne sont pas encore connus. Le Comité note toutefois que l'augmentation de l'accès peut se faire soit en négociant des ententes de multilatérales (exemple : l'Organisation mondiale du commerce) et bilatérales (l'Entente de libre-échange Canada-Europe), soit en réduisant les barrières non-tarifaires au commerce (telles les règles sanitaires et phytosanitaires). D'un point de vue stratégique, le Comité est d'avis que ces deux avenues doivent être poursuivies par le gouvernement canadien. De plus, sans toutefois appuyer tous les aspects des accords de libre échange, le Comité désire exprimer son soutien aux négociations de libre-échange, dans la mesure où elles permettent d'améliorer les revenus agricoles et de protéger les institutions agricoles canadiennes dont les secteurs sous gestion de l'offre et la Commission canadienne du

3 National Farmers Union, Mémoire au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, réunion n° 26, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 11 juin 2009.

blé. Pour ce qui est du rôle spécifique du Secrétariat de l'accès au marché, plusieurs témoins ont mentionné qu'il devrait mettre l'accent sur la résolution des barrières non-tarifaires imposées par les pays étrangers aux produits canadiens :

J'abonderais dans le sens des commentaires de JoAnne en me réjouissant de la création de ce secrétariat. Je pense qu'il s'agit d'une excellente façon de mobiliser les ressources de différents ministères et agences du gouvernement, ainsi que de l'industrie, pour que tous travaillent ensemble à la recherche de solutions. Notre industrie connaît des problèmes depuis un certain nombre d'années avec les exportations de légumineuses à destination de l'Inde. Cela relève vraiment du domaine phytosanitaire. Pulse Canada a déjà fait valoir dans le passé qu'une grande partie des pourparlers avec l'OMC concernent les droits tarifaires. Bon nombre de nos problèmes commerciaux sont plutôt reliés à des questions phytosanitaires. C'est un dossier difficile à aborder à l'échelle internationale, mais ces aspects semblent à l'origine de la majorité de nos difficultés.

Du point de vue des échanges commerciaux, je crois que le secrétariat nous permettra de régler quelques-unes de ces questions, comme nos problèmes d'ordre phytosanitaire, en misant sur une agence d'inspection des aliments et sur le recours aux spécialistes du commerce international, de l'agriculture et de l'industrie⁴.

Les barrières techniques au commerce deviennent d'importants obstacles sur le marché international. Nous convenons que les gouvernements et l'industrie au Canada doivent renforcer leur capacité à ce chapitre⁵.

Pour moi, c'est un projet qu'il faut entreprendre avec énergie. Examiner les obstacles techniques au commerce en vue de voir comment on peut les éliminer nous permettra certainement de régler certains autres problèmes en même temps⁶.

L'Australie a une interdiction permanente à l'égard de la grippe aviaire. Elle n'a jamais interdit l'importation de volaille canadienne pour cause de grippe aviaire parce que les modalités de l'interdiction prévoient que la volaille doit être cuite jusqu'à ce qu'elle soit essentiellement transformée en aliment pour les animaux domestiques avant d'être admise dans l'île, parce qu'elle a une nature si vierge, ce qui fait que personne n'exporte de volaille vers l'Australie.

Voilà donc le genre de mesures déguisées qui sont prises pour protéger les marchés. J'estime franchement que le Secrétariat à l'accès aux marchés doit jouer son rôle et débusquer les pratiques illégitimes qui nous ferment l'accès à certains marchés⁷.

Le Comité croit que le Secrétariat de l'accès au marché devrait résoudre ou éliminer des barrières non-tarifaires au commerce. Par conséquent :

4 Gordon Bacon, directeur général, Pulse Canada, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 12 – 1220, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 31 mars 2009.

5 JoAnne Buth, présidente, Conseil canadien du canola, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 12 – 1115, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 31 mars 2009.

6 Ron Bonnett, premier vice-président, Fédération canadienne de l'agriculture, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 9 – 1145, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 12 mars 2009.

7 Mike Dungle, directeur général, Producteurs de poulet du Canada, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 14 – 1145, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 21 avril 2009.

Recommandation 1.1

Le Comité recommande que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire s'assure que le Secrétariat de l'accès au marché poursuive ses efforts de résoudre les barrières techniques non-tarifaires imposées par les juridictions étrangères aux produits canadiens.

Résoudre les barrières non tarifaires au commerce n'est évidemment pas une mince tâche, car ces barrières sont souvent imposées pour des raisons politiques plutôt que tout autres. Malgré tout, le jeu en vaut la chandelle pour les producteurs canadiens puisqu'une plus grande ouverture des marchés peut vouloir dire une meilleure valorisation des animaux produits au Canada. En effet, tel qu'il a été exprimé au Comité, certains sous-produits de la transformation de la viande ont peu de valeur au Canada, mais ont une très grande valeur sur certains marchés internationaux. L'élimination des barrières techniques pourrait donc donner lieu à une meilleure valorisation des animaux produits au Canada. Certains témoins ont même indiqué que cela pouvait ajouter de 80 \$ à 100 \$ par tête de bétail. Cela constitue aux yeux du Comité une approche très intéressante puisqu'elle permet de générer de meilleurs revenus tout en n'ayant peu ou pas d'effet sur les coûts de production, ce qui, systématiquement, équivaut à une meilleure rentabilité pour les producteurs canadiens. Par conséquent :

Recommandation 1.2

Le Comité recommande que le Secrétariat de l'accès au marché poursuive une stratégie de valorisation de tous les produits animaux et des plantes afin de maximiser les bénéfices résultant d'un meilleur accès pour les produits canadiens.

Plusieurs témoins ont également mentionné à quel point un système de traçabilité canadien, en particulier un système de vérification de l'âge de l'animal, pourrait s'avérer un instrument de choix en ce qui a trait à la résolution de certaines barrières non tarifaires au commerce. Le Japon est peut être le meilleur exemple à cet égard puisqu'il exige que la viande bovine importée sur son territoire provienne d'animaux de moins de 21 mois. Un système de vérification de l'âge de l'animal est donc la seule façon pour les producteurs canadiens d'accéder au marché japonais :

La vérification de l'âge est un outil qui est particulièrement utile à l'heure actuelle pour le marché du Japon, où les importations de boeuf sont limitées aux animaux âgés de moins de 21 mois. Il n'existe aucune méthode de mesure physiologique raisonnable pour identifier ces animaux une fois qu'ils se présentent sous la forme de carcasse, alors la vérification de l'âge devient l'outil. Nous nous attendons à ce qu'il y ait une montée en flèche des exportations à destination du Japon en 2009 avec le nombre accru d'animaux

dont on est en train de vérifier l'âge en Alberta — phénomène qui est en train de se répandre également en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et au Manitoba⁸.

Le Comité note qu'au mois de juillet 2009 le gouvernement fédéral a annoncé, dans le cadre du Fonds Agri-flexibilité, la mise en place de « L'Initiative de traçabilité du bétail pour les agriculteurs et consommateurs canadiens ». Il n'est toutefois pas clair si un système obligatoire national de vérification de l'âge de l'animal fait parti de cette initiative à court terme. Le Comité note que l'implantation d'un tel système constituerait un jalon important vers l'établissement d'un système national de traçabilité et permettrait de mieux positionner le bœuf canadien sur les marchés internationaux. Par conséquent :

Recommandation 1.3

Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada établisse, dans les plus brefs délais, une stratégie nationale en vue de l'établissement d'un système national de vérification de l'âge, qui permettra d'harmoniser les différents systèmes provinciaux sans affaiblir ceux déjà en place et ainsi mieux positionner les produits agroalimentaires canadiens pour accéder aux marchés étrangers, et que ce coût ne soit pas exclusivement supporté par les agriculteurs.

Le cas de la Corée du Sud refuse toujours de permettre l'importation de bœuf canadien, ce qui constitue un irritant majeur pour les intervenants de l'industrie du bœuf au Canada. Les conséquences de ce refus ne se limitent pas au marché sud-coréen, car certains abattoirs aux États-Unis refusent toujours d'acheter des bovins canadiens afin de maintenir leur accès à ce marché :

Il existe d'autres problèmes. Par exemple, un certain nombre d'usines aux États-Unis ne transforment pas le bétail canadien parce que le marché coréen nous est fermé. On commencera à traiter les produits canadiens une fois que la Corée nous ouvrira son marché, mais en ce moment, les Coréens ne permettront pas que les produits canadiens entrent dans ces usines de transformation. Alors, encore une fois, cela a une incidence directe sur nos prix et sur ce qui nous sert de base de référence⁹.

Il est difficile de comprendre cette barrière à l'importation puisqu'aucune preuve scientifique ne justifie de maintenir cette interdiction. De plus, le Canada importe de nombreux biens de la Corée du Sud, notamment des automobiles; on peut donc ouvertement se demander qui aurait le plus à perdre d'un conflit commercial. Le Comité croit que cette situation ne peut plus perdurer et qu'il est temps de mettre fin à la « diplomatie à l'amiable ». Le Comité note que le Canada a déjà décidé de porter cette

8 Ted Haney, président, Canada Beef Export Federation, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 8 – 1210, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 10 mars 2009.

9 Dennis Laycraft, vice-président exécutif, Canadian Cattlemen's Association, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 5 – 1125, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 26 février 2009.

cause devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et que l'OMC a accepté de créer un groupe spécial afin de rendre jugement sur la question. Par conséquent :

Recommandation 1.4

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada crée à l'avance une liste des biens sud-coréens qui pourraient faire l'objet de représailles commerciales dans l'éventualité où le groupe spécial de l'OMC tranche en faveur du Canada dans ce dossier. Ces biens devraient être ciblés de façon à maximiser les conséquences économiques pour l'économie sud-coréenne.

Le concept de l'accès au marché est souvent associé aux produits agricoles puisque ceux-ci sont souvent davantage soumis à des mesures protectionnistes. Il y a toutefois également des mesures protectionnistes imposées sur des biens industriels qui peuvent avoir une incidence sur la compétitivité des manufacturiers canadiens liés au secteur agricole. La Russie montre en particulier des velléités protectionnistes de plus en plus poussées en ce qui concerne l'importation de machinerie agricole. Il est à noter que cela se produit dans un contexte où la Russie cherche à devenir membre de l'OMC. Par conséquent :

Recommandation 1.5

Le Comité recommande que le ministre du Commerce international exprime sa vive désapprobation à la Russie à l'égard des mesures protectionnistes qu'elle a prises pour réduire l'importation de machinerie agricole.

B) COOL

Augmenter l'accès au marché est tout un défi en soi, mais maintenir l'accès déjà acquis peut bien représenter une tâche tout aussi difficile. L'exemple de la réglementation qui oblige la mention du pays d'origine sur étiquetage des produits aux États-Unis (communément appelé COOL) en est un exemple probant.

La règle finale du COOL a été publiée en janvier 2009 et est entrée en vigueur le 16 mars 2009. Elle assouplissait certaines exigences et permettait que les animaux provenant du Canada aux fins d'abattage immédiat et ceux nés au Canada, mais élevés et abattus aux États-Unis, soient étiquetés « Produit du Canada et des États-Unis » s'ils sont mélangés à l'abattoir avec des animaux nés, élevés et abattus aux États-Unis. À la suite de cette règle finale, le Canada a décidé de suspendre sa demande de consultations auprès de l'OMC et d'attendre la réaction des abattoirs américains et la mise en application de la règle.

Il reste que le Comité est convaincu qu'aucun pays ne devrait pouvoir s'en tirer si facilement quand il édicte des lois qui vont à l'encontre des accords commerciaux et de

leurs propres engagements internationaux. Le Canada devrait disposer de mesures de représailles formelles pour exprimer son mécontentement et faire valoir qu'un partenaire commercial ne peut pas tout simplement faire fi des accords commerciaux lorsqu'il instaure des politiques. Le Comité tient de plus à souligner que pendant longtemps on a parlé des conséquences potentiellement désastreuses du COOL or, il faut maintenant enlever le mot « potentiellement » puisque ces conséquences sont actuellement désastreuses :

L'instauration de l'étiquetage obligatoire du pays d'origine aux États-Unis a eu l'effet d'une onde de choc dans un secteur déjà aux prises avec des pertes financières. Depuis 2009, les exportations de porcs vivants ont chuté de 40 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier. De ce pourcentage, ce sont 30 p. 100 moins de porcs de sevrage et d'engraissement canadiens et 65 p. 100 moins de porcs de marché canadiens qui sont exportés aux États-Unis. C'est une perte annuelle d'environ 250 millions de dollars en exportations¹⁰.

Comme c'est souvent le cas, derrière ces statistiques agrégées se cachent des cas individuels troublants :

La mise en place de l'étiquetage indiquant le pays d'origine a vraiment eu l'effet d'une gifle. Nous avons conclu un contrat à long terme avec l'usine à laquelle nous avons l'habitude de vendre nos produits, mais on nous a tout simplement annoncé un beau jour que l'usine n'acceptait plus de porcs canadiens. Nous sommes donc allés quémander auprès d'une autre usine, et nous avons négocié une entente qui nous offrait des retours moins intéressants par tête de bétail et qui nous obligeait à déménager nos pénates¹¹.

Or, le 20 février 2009, le secrétaire américain de l'Agriculture, M. Thomas J. Vilsack, a annoncé que même si la règle finale initiale s'appliquait et qu'elle entrerait en vigueur comme prévu le 16 mars, il s'attendait à ce que les intervenants de l'industrie se plient volontairement aux pratiques d'étiquetage additionnelles. Par exemple, les animaux nés et élevés au Canada et abattus aux États-Unis pourraient être étiquetés « Nés et élevés au Canada et abattus aux États-Unis », et les animaux nés au Canada mais élevés et abattus aux États-Unis pourraient être étiquetés « Nés au Canada et élevés et abattus aux États-Unis ». En fait, ces exigences avaient été décrites dès le départ dans le *Farm Bill* de 2002, mais de nombreux intervenants américains qui voulaient des règles plus pratiques les avaient jugées excessives. Le secrétaire de l'Agriculture a également recommandé d'élargir la définition de produits alimentaires transformés pour inclure la viande salée, fumée, braisée, grillée ou étuvée qui, pour l'instant, n'est pas assujettie au COOL. Le respect des exigences est volontaire, donc non exécutoire, pourtant on sent une menace de poursuite si l'étiquetage est jugé inadéquat, comme l'indique le US Department of Agriculture (USDA) dans la lettre du 20 février 2009 aux représentants de l'industrie :

10 Jurgen Preugschas, président, Conseil canadien du porc, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 22 – 1200, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 26 Mai 2009.

11 Stephen Moffett, directeur, Conseil canadien du porc, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 22 – 1240, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 26 Mai 2009.

Le département de l'Agriculture examinera de près la conformité de l'industrie à la réglementation et les résultats relatifs aux mesures volontaires suggérées. Selon les résultats observés, j'examinerai avec soin s'il y a lieu d'apporter ou non des modifications à la règle afin de respecter l'intention du Congrès¹².

Le Canada a par la suite demandé la tenue de nouvelles consultations avec les États-Unis auprès de l'OMC sur le COOL. Ces consultations se sont tenues à l'été 2009 et ont été infructueuses. Au mois d'octobre 2009, le Canada a donc demandé l'établissement d'un groupe spécial chargé de juger de la compatibilité du COOL avec les règles de l'OMC.

Certains témoins qui ont comparu devant le Comité étaient d'avis que les mécanismes de l'OMC devraient être utilisés en dernier recours et uniquement pour régler ce différend, car ce processus est toujours long et les résultats très incertains.

Le Comité a voyagé à Washington les 4 et 5 juin 2009 pour rencontrer des représentants du Congrès, de l'Administration américaine et de l'industrie. Tout indique que l'étiquetage COOL est maintenant là pour rester et que seule une action à l'OMC permettra de changer cette situation. Le Congrès étudie également la possibilité d'étendre cette mesure à l'ensemble des produits transformés au sein d'un projet de loi sur la salubrité des aliments, alors que tous les représentants de l'industrie ont bien indiqué que cette mesure est un outil de marketing et non une mesure assurant l'innocuité des aliments.

Lors des réunions à Washington, les membres du Comité ont exprimé qu'une telle mesure a des conséquences bien au-delà de l'industrie de la viande rouge : elle constitue un précédent pour d'autres pays qui, voyant les États-Unis utiliser ce type de barrière non tarifaire, pourraient décider de les utiliser eux-mêmes et entraver le commerce international. Le Comité reste convaincu que l'étiquetage COOL aux États-Unis n'est rien de moins qu'une barrière non tarifaire au commerce purement destinée à entraver l'exportation de produits canadiens.

Les membres du Comité ont également fait valoir le caractère intégré du marché nord-américain de la viande rouge et des conséquences négatives du COOL sur l'industrie des deux côtés de la frontière. Pour bien des représentants au Congrès, ces conséquences sont en général peu connues, et les membres du Comité ont insisté sur le besoin de bien les évaluer. Les membres ont également appris que l'USDA aura complété ses inspections sur l'application du COOL d'ici le mois de novembre 2009. Par conséquent :

Recommandation 1.6

Le Comité recommande que le gouvernement évalue l'impact de l'étiquetage COOL sur l'industrie nord-américaine de la viande rouge

12 Cette lettre est accessible sur le site Web du ministère américain de l'Agriculture : <http://www.ams.usda.gov/AMSv1.0/getfile?dDocName=STELPRDC5075457>.

et, en particulier, qu'il recueille des preuves pour déterminer si les compagnies qui auraient normalement acheté des produits canadiens continuent effectivement d'acheter du bœuf et du porc conformément aux exigences volontaires et à la règle finale.

C) Secteur de la production

L'amélioration de la compétitivité du secteur agroalimentaire est peine perdue si elle n'est pas accompagnée d'une rentabilité adéquate des exploitations agricoles. Dans cette perspective, le Comité trouve préoccupante la situation financière des fermes bovines et porcines. Les producteurs de porcs ont d'ailleurs fait une demande auprès du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire en vue d'obtenir une aide urgente qui pourrait les aider à traverser cette crise sans précédent. Certains producteurs ont toutefois émis des réserves étant donné que toute aide d'urgence pourrait engendrer des mesures de représailles de la part de nos partenaires commerciaux. Toutefois, une idée très intéressante est venue d'un témoin à ce sujet :

Une aide devrait être offerte pour la mise en œuvre de nouvelles technologies visant à réduire les coûts à la ferme. C'est une aide structurante et acceptable dans les règles de l'OMC. Les producteurs sont des gens ouverts d'esprit, innovateurs et prêts aux changements. Nous sommes déterminés à poursuivre nos actions pour ramener la rentabilité à la ferme et préserver cette industrie dont l'importance est cruciale pour le Québec. [...] En lisant le rapport réalisé par l'Union européenne pour ce qui est de l'utilisation des boîtes vertes et des boîtes ambrées, on voit qu'il y a eu un transfert entre les boîtes ambrées et les boîtes vertes. La solution est qu'il faut travailler avec les boîtes vertes.

Que doit-on mettre à l'intérieur de ces boîtes? Ce qui doit s'y retrouver doit être en fonction de nos normes sur le plan environnemental, sur le plan de l'assurance-qualité et sur le plan du bien-être animal. C'est là qu'il y a de la place, et il y a beaucoup d'ouverture pour que le gouvernement puisse investir et aider nos producteurs agricoles¹³.

Les États-Unis et l'Union européenne semblent avoir développé une certaine expertise dans l'utilisation des subventions permises sous la catégorie dite « de la boîte verte ». Une raison bien simple explique ce phénomène : ce type de subvention n'est sujet à aucune restriction sous les règles de l'OMC. Pour qu'une subvention soit éligible à la « boîte verte », elle ne doit pas avoir d'effet de distorsion sur le commerce. Ainsi, les programmes de soutien dans cette catégorie permettent d'octroyer des subventions qui ne sont pas fonction de la quantité ou du type de denrées produits, mais qui peuvent par contre être liées à des objectifs environnementaux ou même de compétitivité.

Le Comité croit que le Canada doit faire usage de la flexibilité que procure la boîte verte à l'OMC pour améliorer la compétitivité du secteur de la production agricole tout en

13 Jean-Guy Vincent, président, Fédération des producteurs de porcs du Québec, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 9 – 1115 et 1230, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 12 mars 2009.

aidant les producteurs en ces temps de crise. En particulier, cette approche cadrerait très bien avec une stratégie nationale de vérification de l'âge des animaux. Par conséquent :

Recommandation 1.7

Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada mette de l'avant un programme qui financera, de façon pleinement compatible avec les critères de la catégorie « boîte verte » développée à l'OMC, des initiatives au niveau de la ferme qui favoriseront le développement des marchés comme un système de vérification de l'âge de l'animal par exemple.

La question de l'offre captive a aussi fait l'objet de discussion au Comité. Le Syndicat national des cultivateurs a mentionné que des situations où les animaux à la ferme sont contrôlés ou encore la propriété des abattoirs, pouvaient grandement fausser les prix du marché. Par exemple, dans une situation où les prix sont élevés et qu'il y a un surplus de production, les abattoirs peuvent tenter de ralentir leur approvisionnement provenant d'éleveurs indépendants et favoriser les approvisionnements provenant des éleveurs intégrés, ce qui aurait comme effet de réduire artificiellement le prix du marché. La situation inverse prévaudrait dans le cas où les prix du marché sont fortement dépréciés. Le Syndicat national des cultivateurs a proposé la solution suivante afin d'éliminer l'offre captive :

Notre première recommandation est d'interdire aux abattoirs de posséder et d'administrer du bétail. Le fait de mettre en vente des bovins dans le cadre d'enchères ouvertes et indépendantes entraîne d'importants avantages: un processus d'enchères plus vigoureux, un mécanisme de détermination des prix transparent, un accès accru des petits exploitants agricoles et des engraisseurs indépendants à des marchés importants, la possibilité pour les petits transformateurs d'acheter des bovins finis, et une protection contre les mesures de rétorsion des abatteurs¹⁴.

Un témoin a toutefois noté que la question de l'intégration verticale et, plus largement, de la compétitivité des plus petits abattoirs est beaucoup plus complexe que certains voudraient le laisser croire :

Le problème est beaucoup trop complexe pour qu'on puisse simplement dire que l'intégration verticale, c'est mauvais, que Cargill, c'est mauvais ou que Tyson, c'est mauvais. La vérité, c'est que beaucoup des petites entreprises n'étaient pas viables, et c'est la raison pour laquelle elles ont été vendues ou ont fermé leurs portes. Burns est parti de l'Alberta il y a des années parce que les syndicats réclamaient des salaires plus élevés. La marge de profit de Burns était vraiment très mince. L'entreprise a tout simplement mis fin à ses activités. Je ne pense pas qu'il y ait de réponse rapide ou simple.

14 Grant Robertson, membre du conseil d'administration, Union nationale des fermiers, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 6 – 1120, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 3 mars 2009.

Il n'est pas facile d'établir des abattoirs régionaux. Ces installations exigent beaucoup d'eau. Il faut que le nombre de bovins qui y passent soit élevé pour qu'elles soient rentables. Rancher's Beef a connu beaucoup de problèmes dès le départ, mais nous avons aidé l'entreprise parce que nous essayions d'aider les éleveurs dans notre province à vendre leurs produits.

Il n'y a pas de réponse simple, monsieur. J'aimerais bien qu'il y en ait une¹⁵.

L'effet que l'offre captive pourrait avoir sur les prix du marché demeure un sujet de débat parmi les témoins qui ont comparu devant le Comité. En effet, certains témoins se sont demandés si un marché peut vraiment être qualifié de « libre » si une proportion significative des acheteurs et des vendeurs est contrôlée par la même entité. Toutefois, d'autres se demandent comment justifier une intervention gouvernementale qui irait jusqu'à interdire la propriété et le contrôle des bovins à une entité donnée. De plus, il faudrait prendre en considération ce qu'une telle interdiction pourrait avoir sur les abattoirs qui appartiennent à des groupes de producteurs agricoles. Par conséquent :

Recommandation 1.8

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral entreprenne immédiatement une étude sur l'impact de l'offre captive sur les prix des animaux vivants dans le secteur du bœuf au Canada. Les résultats de cette étude devront être présentés devant le Comité permanent par des représentants du Ministère d'ici le 1 octobre 2010.

D) Secteur de la transformation

La forte proportion d'animaux vivants exportés aux États-Unis fragilise grandement la compétitivité de l'industrie du bœuf au Canada puisque toute restriction sur l'importation d'animaux vivants canadiens peut créer un surplus d'animaux sur le marché intérieur, ce qui peut entraîner une chute brutale des prix sur le marché canadien. De plus, la grande concentration du secteur de l'abattage canadien peut empirer cette situation, comme l'a démontré le fonctionnement du marché lors de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).

Le gouvernement canadien a annoncé, en 2009, 50 millions de dollars qui seront investis au cours des trois prochaines années pour renforcer la capacité des abattoirs au pays. Bien que plusieurs témoins aient émis leur opinion sur la façon de dépenser ce montant, un consensus semblait se dégager pour que ce montant serve en priorité à améliorer l'efficacité de l'infrastructure existante d'abattage au Canada et pour permettre à certaines entreprises de se spécialiser dans certains créneaux spécialisés :

15 Carol Haley, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 6 – 1245, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 3 mars 2009.

Nous ne visons pas à accroître notre capacité avec ces 50 millions de dollars. Nous n'appuyons pas cela comme initiative dans ce pays. Nous avons amplement assez de capacité. Ce qui nous intéresse, ce sont des gains d'efficience¹⁶.

Même si le niveau de concentration du secteur de l'abattage au Canada est une source d'inquiétude, des témoins ont signalé que le gouvernement se devait d'être prudent afin que les fonds ne servent pas à construire de nouveaux abattoirs qui opéreraient sur les mêmes marchés que les plus grands joueurs, ce qui pourrait rendre rapidement les nouvelles opérations vulnérables.

On a également mentionné que les montants provenant des 50 millions de dollars pourraient être versés sous forme d'investissement direct et non pas de prêt remboursable :

C'est dans le cadre du nouveau programme fédéral qui a été annoncé dans le budget du gouvernement en place — une aide de 50 millions de dollars aux industries de l'abattage du boeuf —, qu'on adresse aujourd'hui notre demande. On accueille bien ce programme, car on le voit d'un très bon œil.

On doit avoir un programme structurant, avec l'aide fédérale, c'est-à-dire un programme qui accorde des versements en capital au lieu de prêts à l'entreprise — entreprise qui n'a plus de capacité d'emprunt. Ce programme serait d'abord réservé aux projets soutenus collectivement et directement par des groupes de producteurs. Ce serait un programme accordé prioritairement aux entreprises dont la compétitivité est la plus touchée par la réglementation sur les MRS, et un programme dont bénéficieraient en premier lieu les entreprises dont la présence stratégique est indispensable pour le secteur des viandes rouges¹⁷.

Les membres du Comité partagent cette approche. Par conséquent :

Recommandation 1.9

Le Comité recommande que le montant de 50 millions de dollars annoncé pour renforcer la capacité des abattoirs au pays soit dépensé :

- **sous forme d'investissement direct et de prêt remboursable;**
- **pour améliorer l'efficacité des infrastructures d'abattage existantes et permettre à certaines entreprises de se spécialiser dans certains créneaux spécialisés.**

16 Brian Read, président, Comité du bœuf, Conseil des viandes du Canada, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 8 – 1145, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 10 mars 2009

17 Michel Dessureault, président, Fédération des producteurs de bovins du Québec, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 9 – 1140, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 12 mars 2009.

On a présenté au Comité une proposition innovatrice au sujet du Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation (PICAA)¹⁸, qui permettrait d'assister les entreprises agroalimentaires dans leurs efforts de développement des marchés intérieurs :

Typiquement, les activités de commercialisation nationale n'ont pas été admissibles à une aide financière dans le cadre de programmes tels le Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation, ou PICAA. Le CIB recommande au gouvernement de rendre admissibles à l'aide financière pour les secteurs agricoles en détresse les initiatives de commercialisation nationale¹⁹.

Même si les marchés internationaux sont primordiaux pour l'industrie agroalimentaire canadienne, le Comité croit qu'il ne faut pas négliger les marchés intérieurs, notamment au moment où le phénomène d'achat de produits locaux prend une importance croissante. Par conséquent :

Recommandation 1.10

Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada modifie le programme Agri-marketing pour que les initiatives pour accroître le marché intérieur pour les produits canadiens soient admissibles.

Dans le même contexte, il y a un fort consensus afin d'encourager la transformation des grains dans l'Ouest canadien, et notamment de promouvoir la création de produits de niche. Certains marchés dits de « niche » peuvent sembler de petits marchés aujourd'hui, mais ont le potentiel d'évoluer et de devenir des composantes importantes de la filière agroalimentaire, comme l'a illustré le Dr. Brian Fowler, professeur à l'Université de la Saskatchewan :

Au Québec, l'entreprise Première Moisson est un exemple des succès qui peuvent être remportés dans ces prétendus marchés à créneaux. Les efforts de recherche et de développement de cette entreprise comprennent une recherche systématique de nouveaux mélanges de cultivars et de caractéristiques de qualité propres à des pratiques de gestion des cultures qui permettent de mieux approvisionner des marchés en constante expansion²⁰.

Le Comité note que le CCB a déjà un programme nommé « du champ à l'assiette » qui promeut la production et la transformation de produits de niche à valeur ajoutée dans

18 Le gouvernement a remplacé le PICAA en 2009 par un nouveau programme, Agri-marketing, qui vise aussi l'amélioration du positionnement des produits agricoles canadiens sur les marchés internationaux.

19 John Gillespie, président, Centre d'information sur le bœuf, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 8 – 1115, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 10 mars 2009.

20 Brian Fowler, Professeur, Department of Plant Sciences, University of Saskatchewan, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 20 – 1120, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 12 mai 2009.

les Prairies. Le Comité est en faveur de l'extension de la portée de ce programme. Par conséquent :

Recommandation 1.11

Le Comité recommande que la Commission canadienne du blé augmente les volumes maximaux permis dans le cadre du programme « du champ à l'assiette ».

Au-delà des marchés de niche, certains soutiennent que la CCB est un obstacle à l'émergence, dans les Prairies, d'entreprises de transformation et de fabrication de produits à valeur ajoutée alors que d'autres pensent qu'elle donne aux agriculteurs un pouvoir sur le marché.

Les opposants de ce système à guichet unique, dont certains ont comparu devant le Comité, ont critiqué la commission au cours de l'automne 2007 en l'accusant de ne pas avoir affiché des valeurs aussi élevées que les prix au comptant obtenus par nos homologues américains à l'époque, soit environ 6 à 7 \$ le boisseau. Il s'agissait de prix historiquement élevés, et la majeure partie de la récolte américaine a effectivement été vendue à ces prix. Les marchés étaient cependant loin d'avoir atteint leur maximum, et nous avons finalement réalisé des ventes à plus de trois fois ces valeurs, ce qui nous a permis en retour de payer les producteurs plus de 12 \$ par boisseau, et ce, pour chaque boisseau vendu. Les producteurs américains de blé dur sont éblouis lorsqu'ils apprennent à quel prix nous avons vendu chacun de nos boisseaux — sans exception — , grâce à notre système de mise en commun²¹.

M. Bast, président de la Western Wheat Growers Association, a indiqué au Comité que le Canada est un importateur net de pâtes alimentaires, bien qu'il soit le plus important producteur de blé dur au monde. De plus, il se fabrique aux États-Unis dix fois plus de pâtes alimentaires qu'au Canada, même si la production canadienne de blé dur est deux fois plus importante que celle des États-Unis. Il ne faut cependant pas croire qu'aucune transformation ne se fait dans les Prairies : en 2008, l'Ouest canadien a exporté cinq fois plus de farine aux États-Unis que l'inverse. Ainsi, 61 417 tonnes ont été exportées contre 11 601 tonnes importées, tandis que la moyenne sur cinq ans se situe à 54 658 tonnes, alors que les importations de farine américaine se sont chiffrées à 7 573 tonnes. De même, le secteur de la malterie a connu un essor dans l'Ouest canadien. La capacité de production de malt y a presque triplé en 20 ans et représente maintenant plus de 75 % de la capacité canadienne.

Augmenter les possibilités de transformation améliorerait la compétitivité des agriculteurs, car en ajoutant de la valeur aux denrées agricoles, le coût de transport représente une plus petite proportion du prix.

21 Larry Hill, Président, Conseil d'administration, Commission canadienne du blé, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 21 – 1125, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 14 mai 2009.

2. CONCURRENCE DANS LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE

Tous les efforts du Canada pour développer de nouveaux marchés ou pour améliorer la compétitivité agroalimentaire seraient vains s'il n'y avait pas un certain degré de concurrence entre les entreprises fournissant les intrants agricoles et celles de la transformation et de la distribution alimentaire. La section suivante examine certains aspects de la concurrence dans le secteur agroalimentaire.

A) Le Bureau de la concurrence et le niveau des prix

Selon les témoignages présentés au Comité, la façon d'opérer du Bureau de la concurrence, notamment sur l'utilisation ou non du niveau des prix pour juger du degré de concurrence sur un marché donné, a soulevé certaines questions. Ainsi, le secteur de la distribution alimentaire a connu un très fort mouvement de concentration avec pour résultat que les deux plus grands joueurs de ce secteur contrôlent maintenant 75 % du marché. Or, des témoins ont affirmé que le Bureau de la concurrence juge souvent que ce phénomène peut abaisser le niveau général des prix au détail, ce qui serait un élément démontrant que le niveau de concurrence est toujours à un niveau acceptable :

Le bureau ne s'y attachera pas, par contre, suivant les lignes directrices qui sont actuellement les siennes, et qui font qu'il s'intéresse uniquement au prix qui est demandé au consommateur au bout du compte. Même si le préambule de la loi, dont nous avons copie ici, affirme que le bureau cherchera tout au moins un peu à protéger les petites entreprises pour préserver une certaine stabilité sur le marché, il n'en est rien. Tant et aussi longtemps qu'il aura pour idée fixe les bas prix demandés au consommateur, le bureau ne s'attachera pas à ce genre de situation.

[...]

L'interprétation que font les responsables du bureau de la raison d'être de ce dernier, c'est que c'est le bas prix pour le consommateur qui compte avant toute chose. Nous pouvons vous donner toutes sortes d'exemples pour le démontrer. Par exemple, il y a quelques années de cela, il ne restait que deux grossistes en Ontario où je pouvais m'approvisionner, comme épicier, et il y a un grand qui faisait l'acquisition du dernier petit. Nous avons dit au bureau: si cela se fait, les indépendants ne pourront s'approvisionner qu'auprès de ce seul et unique fournisseur d'envergure. Les gens du bureau ont répondu que ce serait efficient et que ce serait bon pour le consommateur.²²

Paradoxalement, lorsque questionné sur le prix élevé des engrais, le Bureau de la concurrence a émis les observations suivantes :

22 John Scott, président, Fédération canadienne des épiciers indépendants, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 15 – 1155 et 1200, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 23 avril 2009.

Il est important que vous compreniez que la Loi sur la concurrence n'est pas un outil pour réglementer les prix.

[...]

Cependant, ajuster l'offre à la demande ou imposer le prix le plus élevé que l'on puisse obtenir sur le marché est une stratégie qui peut être vue de différentes façons. On peut la considérer comme une tentative des entreprises de maximiser leurs bénéfices ou comme une forme abusive de fixation des prix. Toutefois, la *Loi sur la concurrence* n'est pas un moyen de réglementer les prix et elle n'interdit pas aux entreprises de fixer des prix élevés. Je reconnais néanmoins que les prix élevés ont des conséquences importantes pour les agriculteurs canadiens et pour les Canadiens en général, quoique la situation est différente, comme je l'ai dit tout à l'heure, quand les prix élevés découlent d'une infraction à la loi, par exemple un complot pour fixer les prix ou prendre une entente anticoncurrentielle, comme pour réduire la production²³.

Bien qu'il apparaisse prématuré de conclure que des prix élevés ne seraient pas jugés comme un indicateur de faible concurrence ou, de façon opposée, que des prix faibles seraient considérés comme un indicateur de concurrence acceptable, le Comité juge que des éclaircissements sont nécessaires. Par conséquent :

Recommandation 2.1

Le Comité recommande que le Bureau de la concurrence clarifie sa position quant au rôle que le niveau des prix joue dans ses évaluations du degré de concurrence sur un marché donné. Cette réponse devrait être fournie par un rapport écrit au Comité.

Recommandation 2.2

Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada, en collaboration avec le Bureau de la concurrence, entreprenne une étude afin d'examiner les problèmes de concurrence dans le secteur agricole au 21^e siècle et le rôle que devraient jouer les organes qui régissent la concurrence et appliquent la réglementation dans ce secteur. L'étude portera sur la dynamique et la concurrence dans les marchés de l'agriculture, notamment sur le pouvoir des acheteurs et l'intégration verticale. Elle abordera également les répercussions de la concentration dans la sphère agricole sur le prix des aliments, l'effet de la réglementation, des lois et des programmes en matière agricole sur la concurrence, dans la mesure où les brevets et la propriété intellectuelle ont une incidence sur la commercialisation ou la production agricole et les pratiques du marché : écarts entre les prix, contrats à terme, possession du bétail par les abattoirs avant

23 Adam Fanaki, sous-commissaire principal de la direction général, Direction générale des fusions, Bureau de la concurrence, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 23 – 1215 et 1220, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 28 mai 2009.

l'abattage, transparence des marchés et concentration accrue chez les détaillants.

B) Concurrence sur le marché des engrais

Beaucoup de discussions ont eu lieu au Comité concernant le prix des engrais. La position dominante de certains joueurs sur le marché est une source d'inquiétude pour les producteurs agricoles, dont plusieurs croient que les prix des engrais ne reflètent pas des conditions de véritable concurrence.

La compagnie PotashCorp (anciennement Potash Corporation of Saskatchewan), étant donnée sa taille et sa dominance sur le marché, est un bon exemple qui permet d'examiner le marché des engrais dans le contexte de la *Loi sur la concurrence*. Le marché de la potasse en particulier est très fortement concentré, PotashCorp étant de loin le plus gros producteur mondial de ce type d'engrais. De plus, la compagnie PotashCorp est relativement ouverte quant au fait qu'elle restreigne sa production afin de maintenir un certain niveau de prix de la potasse sur les marchés :

Des rapports provenant du marché de détail nous disent que les producteurs de potasse ont perdu la boule parce qu'ils ont maintenu leurs prix : voyez quelle aubaine représentent le phosphate et l'azote. Quand on regarde les chiffres, on voit que la baisse de demande d'azote et de phosphate est également substantielle, mais que leur prix a chuté précipitamment. Le prix déprimé n'a donc pas fait augmenter la demande de ces engrais. Cela n'a fait que détruire la valeur des compagnies d'engrais.

Il est prouvé que baisser le prix n'augmente pas la demande d'engrais. Les engrais, ce ne sont pas des chaussures, comme je l'ai déjà dit. Dans un solde à moitié prix, les gens vont peut-être acheter deux paires de souliers, mais ils n'achèteront pas deux fois plus d'azote ou de phosphate parce qu'il est à moitié prix. On penserait que les gens auraient compris cela après tant d'années dans le marché des engrais. (Traduction)

William J. Doyle, Président directeur général,
PotashCorp (extrait de la transcription de la conférence
téléphonique du premier trimestre 2009 de PotashCorp 23 avril 2009)
[http://www.potashcorp.com/investor_relations/financial_performance/
quarterly_results/conference_call/?year=2009&quarter=Q1](http://www.potashcorp.com/investor_relations/financial_performance/quarterly_results/conference_call/?year=2009&quarter=Q1))

Il est intéressant de noter que les prix des produits de base ont fortement chuté à la fin de 2008 et au début de 2009, mais que cette chute ne semble pas avoir affecté la potasse dans la même proportion. Le Tableau 1 montre le niveau de production et les prix des engrais générés par PotashCorp dans la première moitié de 2009.

Tableau 1- Certaines données sur la production et les prix obtenus par PotashCorp pour les engrais dans la première moitié de 2009 (les prix sont en dollars U.S.).

		Pour les six mois finissant le 30 juin		
		2009	2008	Change
Potasse	Production (milliers de tonnes KCl)	1 666	4 887	-66%
	Prix moyen par MT:			
	Amérique du Nord	\$601,75	\$355,12	69%
	Outre mer	\$447,19	\$347,56	29%
Phosphate	Production (milliers de tonnes de P ₂ O ₅)	613	1 037	-41%
	Prix moyen par MT:			
	Engrais – phosphates liquides	\$320,94	\$498,44	-36%
	Engrais – phosphates solides	\$318,29	\$834,31	-62%
Azote	Production (milliers de tonnes de N)	1 280	1 422	-10%
	Prix moyen par MT:	\$252,62	\$420,44	-40%

Source : PotashCorp, résultat du deuxième trimestre 2009 (http://www.potashcorp.com/investor_relations/financial_performance/quarterly_results/financial_statement/?year=2009&quarter=Q3).

Le Comité note que les prix de la potasse sont en forte hausse lors de la première partie de 2009 alors que les prix du phosphate et de l'azote sont en baisse. À la lumière de ces données, il appert donc que PotashCorp ait obtenu un certain succès dans sa volonté de réduire sa production afin de maintenir les prix de la potasse à un niveau qu'elle juge acceptable pour ses actionnaires. Au sujet des prix élevés de la potasse, le Bureau de la concurrence a fait le commentaire suivant devant le Comité :

Je pense que la seule réponse que je peux vous donner à ce propos est que je comprends les inquiétudes des gens au sujet des prix élevés. Nous ne nous contredisons pas du tout sur ces questions. J'essaie en fait de vous expliquer quels sont les moyens prévus par la loi, quelle est la portée de la loi et quelles dispositions pourraient s'appliquer à cette conduite. Je ne veux pas répéter mon argument. Les prix élevés ne sont pas en soi contraires à la loi, mais s'ils découlent d'une infraction à la *Loi*, nous avons le pouvoir d'intervenir²⁴.

Ces propos font ressortir que des prix élevés pourraient indiquer que les dispositions de la *Loi sur la concurrence* ont été enfreintes dans la mesure où ils ont été obtenus par des activités contraires à cette même *Loi*. Des activités, comme la collusion

²⁴ Adam Fanaki, sous-commissaire principal de la direction général, Direction générale des fusions, Bureau de la concurrence, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 23 – 1220, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 28 mai 2009.

entre compétiteurs pour maintenir les prix ou restreindre la production à un certain niveau, seraient de nature à contrevenir à la *Loi*. Par contre, une entreprise en position de dominance, qui décide de réduire sa production ne va pas nécessairement à l'encontre de la *Loi*. Le Comité considère toutefois que faire une distinction entre ces deux situations soulève un certain paradoxe, car la résultante sur les prix du marché peut être exactement la même. Ainsi, dans le cas où quatre entreprises qui contrôlèrent 10 % chacune du marché faisaient collusion afin de réduire leur production et ainsi maintenir ou augmenter le prix du marché, une telle entente serait jugée illégale. Par contre, advenant qu'une seule compagnie contrôlant 40% du marché décidait de réduire sa production afin de maintenir ou d'augmenter les prix du marché, une telle approche ne serait pas nécessairement jugée illégale au sens de la *Loi sur la concurrence*. Pourtant, le résultat serait exactement le même sur le prix du marché.

Même si la *Loi* semble faire une distinction entre ces deux situations, le Comité considère que, pour les producteurs agricoles, c'est du pareil au même puisque les prix demeurent artificiellement élevés pour la potasse. À ce titre, le Comité permanent a d'ailleurs déjà passé une motion demandant que le Bureau de la concurrence étudie les pratiques de fixation des prix et de commercialisation de l'industrie des engrais au Canada. Par conséquent :

Recommandation 2.3

Le Comité recommande que le Bureau de la concurrence, dans le cadre de son étude sur la pratique de fixation des prix et de commercialisation de l'industrie des engrais, examine de façon exhaustive le niveau de concurrence qui a mené au prix pour la potasse que l'on a connu au cours de la première moitié de 2009.

D'une manière plus générale, la Canadian Association of Agri-Retailers (CAAR) a fait remarquer au Comité qu'un nombre de petits détaillants indépendants d'intrants agricoles décident de vendre leur fonds de commerce à des plus gros compétiteurs. Dans les Prairies, les sociétés Viterra mais aussi Agrium Inc. ont récemment fait l'acquisition d'un certain nombre de détaillants d'engrais indépendants. Ces acquisitions semblent indiquer une plus grande prise de contrôle du marché des engrais de l'Ouest canadien par un petit nombre de sociétés qui contrôleront bientôt, dans le secteur agricole, à la fois la fabrication et la commercialisation.

Le Prince Edward Island Potato Board a également fait référence à une situation similaire observée dans les provinces atlantiques où les principaux acheteurs de produits agricoles sont aussi vendeurs d'intrants. Devant le nombre restreint d'acheteurs pour leurs pommes de terre, les agriculteurs se retrouvent en position de faiblesse lorsqu'ils négocient leurs contrats et peuvent se retrouver forcé de s'approvisionner en intrants chez ces mêmes acheteurs.

Le Comité est d'avis que ces situations pourraient devenir problématiques pour les agriculteurs, car dans les deux cas elles limitent le choix de fournisseurs.

C) La concurrence dans le secteur de la distribution alimentaire

Il est intéressant de constater que les épiciers indépendants se montrent généralement très satisfaits des modifications apportées à la *Loi sur la concurrence*. C'est davantage l'application de l'esprit et de l'intention de la *Loi* par le Bureau de la concurrence qu'ils questionnent :

Nous ferons tout de même valoir aujourd'hui que ces modifications-là ne seront pas très utiles si le bureau n'est pas prêt à faire respecter les principes énoncés dans le préambule de la *Loi*. Comme l'objet de la *Loi* le dit, de même que le site Web, le bureau existe non seulement pour protéger le consommateur, mais aussi pour s'assurer que les petites entreprises peuvent trouver leur place dans le paysage commercial du Canada. C'est énoncé dans le préambule de la *Loi* et sur le site Web. Cependant, si vous rencontrez les gens du bureau, ils vous diront qu'ils se soucient seulement du consommateur, et ils considèrent les bas prix comme étant la panacée, point à la ligne. Il faut un certain équilibre ici. Il faut que le bureau puisse examiner de près les situations où la conduite d'un grand peut conduire un indépendant à la faillite et déterminer, à long terme, ce qui est bon pour le consommateur. Il est donc très important que le bureau tienne compte de l'esprit et de l'intention de la *Loi*²⁵.

Le Comité note que la mention de la participation des petites et moyennes entreprises dans l'économie canadienne n'est pas dans le préambule de la *Loi sur la concurrence*, mais bien plutôt dans la *Loi* elle-même (l'accent a été ajouté)²⁶:

Objet

1.1 La présente loi a pour objet de préserver et de favoriser la concurrence au Canada dans le but de stimuler l'adaptabilité et l'efficacité de l'économie canadienne, d'améliorer les chances de participation canadienne aux marchés mondiaux tout en tenant simultanément compte du rôle de la concurrence étrangère au Canada, **d'assurer à la petite et à la moyenne entreprise une chance honnête de participer à l'économie canadienne**, de même que dans le but d'assurer aux consommateurs des prix compétitifs et un choix dans les produits.

Depuis un certain temps déjà, les membres du Comité tentent de comprendre comment la concentration que nous connaissons dans la distribution alimentaire peut être compatible avec l'objet de la *Loi sur la concurrence*. Cette question est d'autant plus centrale quand on considère le phénomène des ristournes demandées pour l'espace-tablette, une pratique qui affecte particulièrement les épiciers indépendants :

Nous avons aussi des problèmes en ce qui concerne les fournisseurs. Vous devez comprendre que la plupart des grands distributeurs au Canada travaillent d'une certaine façon avec les fabricants: ils donnent en location leur espace-tablette, de sorte qu'il faut verser une somme d'argent pour que le produit soit mis sur la tablette. Le prix exigé pour

25 John Scott, président, Fédération canadienne des épiciers indépendants, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 15 – 1140, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 23 avril 2009.

26 Loi sur la concurrence, Article 1.1, http://laws.justice.gc.ca/fr/showdoc/cs/C-34/bo-ga:s_1::bo-ga:l_1/20090605/fr?page=1.

cela, le prix de location, continue d'augmenter à un rythme très rapide. De fait, comme quelqu'un me l'a dit la semaine dernière, ça monte sans relâche, sans cesse, et la situation à cet égard est la pire qu'on ait vu en 40 ans. Ce sont les frais de marchandisage. Selon certaines estimations, le Canada vient au deuxième rang dans le monde pour ces frais-là; ils ne seraient plus élevés qu'en Allemagne. Si on a affaire à un véritable indépendant qui cherche à s'approvisionner auprès du même fabricant, on voit qu'il ne peut pas peser autant sur la décision, obtenir le même soutien. Évidemment, il doit alors se contenter de moins²⁷.

Pour ajouter aux difficultés des épiciers indépendants, particulièrement les franchises, les ententes de fidélité rendent souvent très ardues l'accès à des marques nationales ou encore aux produits locaux. Par conséquent :

Recommandation 2.4

Le Comité recommande que le Bureau de la concurrence, dans sa capacité d'assurer à la petite et à la moyenne entreprise une chance honnête de participer à l'économie canadienne, examine l'incidence du phénomène des ristournes pour l'espace-tablette et des ententes de fidélité dans le secteur de la distribution alimentaire, ainsi que la légalité d'éliminer ces pratiques.

Alors que « l'achat local » en agroalimentaire prend de l'ampleur, le Comité a été surpris d'apprendre que les grandes compagnies de distribution alimentaire font transiter une grande partie de leur approvisionnement par un centre de distribution unique. Pour un producteur local, cela signifie qu'il ne peut plus dorénavant livrer directement son produit au supermarché de sa région, mais doit plutôt le livrer obligatoirement au centre de distribution centralisé, comme Toronto, avant de voir son produit revenir vers un supermarché régional. Il semble que les grandes chaînes de distribution justifient une telle approche sur la base d'une meilleure logistique et d'une amélioration de l'efficacité. Le Comité est toutefois d'avis que cette pratique peut avoir des effets néfastes pour l'environnement ainsi que pour le développement et la mise en marché des produits régionaux. Le Comité note cependant qu'il est difficile pour les gouvernements de s'ingérer dans les décisions d'affaires des entreprises concernant leur logistique d'approvisionnement. Il n'existe actuellement qu'un seul terminal situé à Toronto.

Les grands distributeurs disposent d'un réseau très bien défini et recourent à des entrepôts centraux. Cela dit, plusieurs options se présentent en ce qui concerne le transport. D'abord, à Toronto, nous avons un truc qui s'appelle le « Marché des produits alimentaires ». Au Marché des produits alimentaires — et vous en êtes peut-être conscient, je ne sais pas d'où vous venez —, on reçoit des produits venant de toutes les régions du monde, mais en particulier de l'Ontario. Tous les jours, les responsables, y compris ceux des grands magasins, s'y rendent pour acheter des produits. Le produit frais arrive dans leurs magasins le jour même.

27 John Scott, président, Fédération canadienne des épiciers indépendants, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 15 – 1140, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 23 avril 2009.

Il n'y a qu'un marché des produits alimentaires de cette catégorie au Canada, Monsieur le Président. Il serait bien d'envisager d'en construire un à Montréal et un autre à Vancouver. Nous pourrions facilement y arriver, et cela permettrait d'atteindre deux buts. Cela permet à l'agriculteur et aussi à l'épiciers indépendant et au groupe du secteur de l'alimentation de se distinguer. Cela est très important; c'est une chose que j'envisagerais. J'aimerais revenir à une question que nous avons abordée la dernière fois où nous sommes venus témoigner²⁸.

Selon nous, il serait merveilleux que le gouvernement fédéral et la province s'associent pour aménager des marchés des produits alimentaires à Montréal et à Vancouver, ce qui serait merveilleux pour l'ensemble de la chaîne. Ce serait bon pour tout le monde, et ce serait la fin d'une situation absurde où des détaillants néo-écossais viennent acheter des bleuets à Toronto²⁹.

Le Comité croit qu'en cette période de récession économique, l'établissement de deux nouveaux terminaux de produits alimentaires, l'un à Vancouver et l'autre à Montréal, pourrait constituer des investissements en infrastructure économiquement pertinents. Ces investissements pourraient en effet avoir des retombées positives à long terme, particulièrement pour les petites et moyennes entreprises du secteur agroalimentaire. Par conséquent :

Recommandation 2.5

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral fasse une étude de faisabilité, sous forme d'analyse coûts-bénéfices, sur la possibilité d'offrir des incitatifs pour l'établissement de deux nouveaux terminaux de produits alimentaires au Canada. L'analyse devrait notamment inclure l'impact positif à long terme sur le développement des petites et moyennes entreprises du secteur agroalimentaire au Canada.

La question de transformer l'Association Interac d'une organisation à but non lucratif à une organisation à but lucratif était une préoccupation importante pour certains témoins. On a mentionné au Comité que les changements d'alors proposés au statut d'Interac pourraient être particulièrement désavantageux pour les plus petits magasins d'alimentation et les épiciers indépendants. En effet, de 50 à 75 % de toutes les ventes au détail de nourriture sont faites par carte de débit et la Fédération canadienne des épiciers indépendants a d'ailleurs illustré de la façon suivante les implications que pourrait avoir la transformation de l'Association Interac en entité à but lucratif sur ces membres:

La question des cartes de débit revêt pour nous une importance énorme; c'est un enjeu de taille.

28 John Scott, président, Fédération canadienne des épiciers indépendants, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 15 – 1145, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 23 avril 2009.

29 Gary Sands, vice-président, Relations gouvernementales et industrielles, Fédération canadienne des épiciers indépendants, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 15 – 12 h 10, deuxième session, 40^e législature, Ottawa, 23 avril 2009.

[...]

Vous me direz que ce n'est pas si grave; c'est la même chose pour tout le monde. Ce n'est pas vrai, car certains de mes concurrents, les grandes sociétés, ont peut-être leur propre carte de crédit et leur propre accès aux systèmes de cartes de débit. Leurs coûts réels ont peut-être été réduits. Le risque lié à vos négociations actuelles, à la résiliation de l'entente entre le Bureau de la concurrence et Interac, est exacerbé dans la structure concurrentielle, surtout dans notre industrie³⁰.

Le Comité est d'avis que transformer une association à but non lucratif à une société à but lucratif renvoie systématiquement à la question suivante : lucratif pour qui? Le Comité ne doute pas que cette réforme aurait pu avoir des effets potentiellement positifs sur certaines institutions financières ou pour les grands oligopoles de la distribution alimentaire, qui seraient alors probablement en mesure de négocier des rabais de volume sur les frais Interac ou privilégier leur propre réseau de carte de crédit dans un environnement dérèglementé. Par contre, le Comité croit qu'un tel scénario pourrait nuire aux petits magasins d'alimentation ou encore les épiciers indépendants.

Le Comité est donc satisfait de la décision rendue en février 2010 par le Bureau de la concurrence qui rejette la demande de l'Association Interac pour devenir une organisation à but lucratif. Le Bureau de la concurrence a notamment exprimé son désaccord que changer l'Association Interac en une corporation à but lucratif augmenterait la concurrence³¹.

D) Concurrence dans le secteur de l'abattage

En plus de la question de l'offre captive qui a été mentionnée plus tôt dans le rapport, le Comité a entendu plusieurs commentaires portant sur la concentration de la capacité d'abattage au pays. La compagnie Tyson a indiqué en juin 2008 son intention de vendre le plus grand abattoir au Canada, celui de Brooks (Alberta), à la compagnie XL Foods. Si la vente se concrétisait, Cargill et XL Foods détiendraient 80 % de la capacité d'abattage au pays. Le Bureau de la concurrence a annoncé le 27 février 2009 qu'il ne s'opposait pas à la vente pour le moment car les abattoirs américains fournissent une concurrence qui n'existe plus dans l'industrie canadienne de l'abattage.

Le bureau a procédé à un examen très complet de cette affaire, interrogeant plus de 50 participants du secteur dans l'Ouest canadien. [...] À la suite de notre enquête de la transaction XL-Lakeside, nous étions aussi d'avis que les transformateurs américains situés dans les États du Nord-Ouest et du Midwest, aux États-Unis, représentaient des alternatives concurrentielles pour les producteurs de bovins de l'Ouest canadien. Les participants du secteur ont confirmé que les transformateurs des États-Unis achetaient

30 John Scott, président, Fédération canadienne des épiciers indépendants, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 15 – 1240, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 23 avril 2009.

31 Source: La commissaire de la concurrence annonce sa décision en réponse à la demande d'Interac visant à modifier une ordonnance par consentement, Ottawa, 12 février 2010, (<http://competitionbureau.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/fra/03198.html>)

d'importants volumes de bovins d'abattage et continueraient d'avoir une influence sur les prix payés aux producteurs de bétail canadiens après la fusion³².

Le Bureau de la concurrence va cependant réévaluer son effet sur la concurrence une fois que la mise en place de l'étiquetage mCOOL (étiquetage obligatoire du pays d'origine) et la réaction des abattoirs américains à ces mesures seront clarifiées.

[...] nous avons clairement fait savoir aux parties et au public que nous continuerons à surveiller le secteur et à réévaluer l'impact de la transaction sur la concurrence, à la lumière de tout fait nouveau lié à la loi MCOOL. Les membres du comité peuvent être assurés que le bureau n'hésitera pas à prendre les mesures correctives appropriées si son évaluation devait révéler que la transaction a empêché ou réduit sensiblement la concurrence ou aura vraisemblablement cet effet³³.

En effet, selon le Conseil canadien des viandes, si les animaux ne peuvent plus être abattus aux États-Unis, le marché canadien deviendra aussi dysfonctionnel qu'il l'était en 2003 quand la frontière américaine s'est fermée en réaction à la maladie de la vache folle. On peut prévoir qu'une concurrence moindre pourrait entraîner une situation extrêmement dommageable pour l'industrie du bétail pour une longue période. Par conséquent :

Recommandation 2.6

Le Comité recommande que le Bureau de la concurrence continue sa surveillance étroite du marché de l'abattage des bovins dans le contexte de l'application de l'étiquetage obligatoire COOL aux États-Unis. Le Comité recommande également que le Bureau prenne action quand certains indicateurs démontreront que la compétition qu'exercent les abattoirs américains pour l'achat d'animaux canadiens est en train de s'estomper.

32 Adam Fanaki, Sous-commissaire principal de la direction générale, Direction générale des fusions, Bureau de la concurrence, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, Réunion n° 23 – 1125, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 28 mai 2009.

33 Ibid.

3. LA RECHERCHE AGRICOLE

La recherche et le développement dans l'agriculture primaire représentent la colonne vertébrale de notre compétitivité nationale, qui exige des cultures qui vont prospérer dans notre climat canadien difficile. Il est ridicule de penser que l'on pourrait simplement importer une formule de financement et de recherche d'un autre pays — comme l'Australie, par exemple — comme solution à tous nos problèmes. Il nous faut une solution proprement canadienne qui tienne compte de nos réalités³⁴.

Si un sujet fait l'unanimité parmi les témoins, c'est bien celui de la recherche agricole. L'innovation technologique est l'un des meilleurs moyens d'améliorer la compétitivité des agriculteurs canadiens à travers des gains d'efficacité, la hausse ses rendements et le développement de produits innovants.

De nombreuses études ont documenté le fait que les rendements sur investissement dans la recherche agricole sont relativement élevés. Le Dr. Kurt Klein, professeur au département d'économie de l'Université de Lethbridge, a notamment mentionné ses études montrant des taux de rendement annuels de l'ordre de 30 % sur les investissements publics dans la sélection du blé et la recherche sur le bœuf. Brian Otto, président de la Western Barley Growers Association, a également signalé une étude de l'Université de la Saskatchewan, qui conclut que chaque dollar investi dans la recherche sur le blé produit un rendement net de 4 \$, et chaque dollar investi dans la recherche sur l'orge produit un rendement net de 12 \$.

La recherche a cependant fortement évolué depuis la fin des années 1980. D'une manière générale, l'engagement des gouvernements, des universités et, dans une certaine mesure, du secteur privé envers la recherche agricole a diminué depuis cette période³⁵ et la nature de la recherche a changé. Par exemple, le secteur privé a pris une place plus importante dans certains domaines comme la sélection végétale. Selon le Dr. Klein, l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection des obtentions végétales* (LPOV) en 1990, a permis au gouvernement fédéral de réduire son engagement dans certains domaines de recherche où le secteur privé pouvait investir et en retirer des bénéfices. Dans les 10 années qui ont suivi l'entrée en vigueur de la LPOV, le secteur privé a approximativement triplé ses investissements dans la sélection végétale. Selon l'Association canadienne du commerce des semences (ACCS), le secteur privé effectue maintenant 39 % de l'investissement total dans la recherche et le développement des nouvelles variétés, suivi d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (21 % des investissements), des provinces (6 %), et des agriculteurs (environ à 4 %).

34 Doug Robertson, Président, Producteurs de grains du Canada, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 10 – 1125, 2^e session, 40^e législature, Ottawa, 24 mars 2009.

35 L'inventaire de la recherche agro-alimentaire du Canada (IRAC) rapporte une diminution de 36 % du nombre d'années-personnes dans la recherche agricole au sein des gouvernements, universités, industries, et organisations privées entre les années 1995 et 2002. Pour la totalité du secteur public (gouvernement et université) la réduction atteint 43 % entre 1991 et 2002.

Les gouvernements, notamment le gouvernement fédéral, ont mis davantage l'accent sur des projets plus en aval de la production et permettant des gains plus rapides. Le gouvernement fédéral a également privilégié l'assistance à la recherche par l'intermédiaire de programmes de contribution ou à frais partagés accessibles à toute communauté scientifique canadienne. Ces programmes du gouvernement fédéral sont encore importants comme le montrent les annonces du 19 mars 2009 sur trois initiatives concernant le biodiesel, l'étude des bienfaits pour la santé des légumineuses à grain, et la conception de technologies pour accroître la valeur industrielle de la paille de céréales résiduelle.

Les producteurs agricoles ont également développé des stratégies de recherche financées en partie à partir du système de prélèvement sur les ventes. L'industrie du miel a, par exemple, créé son propre fonds de recherche pour pallier la diminution du financement de la recherche par les différents gouvernements. De son côté, l'industrie du canola concentre ses efforts de recherche sur les innovations liées à la santé et à la nutrition puisqu'elle bénéficie d'investissements importants de la part du secteur privé dans d'autres domaines comme la sélection végétale et des systèmes de production.

Malgré les efforts des agriculteurs et les fonds accordés par le gouvernement fédéral, tous les témoins ont insisté pour que la recherche publique au sein des centres de recherche d'AAC joue encore un rôle primordial. Ces centres de recherche d'AAC constituent une source inestimable d'expertise et de nombreux témoins craignent que cette source se tarisse peu à peu.

Les techniques de culture actuelles, telles que le semis direct, l'optimisation des engrais et les rotations céréales-légumineuses sont le résultat de la recherche agronomique menée par les gouvernements fédéral et provinciaux. Ces recherches qui n'offrent pas de résultats à court terme n'attireront jamais les investissements privés. La structure du secteur, qui se compose de milliers d'exploitations agricoles, limite également la capacité des agriculteurs à mener leurs propres efforts de recherche. Or les témoins ont indiqué que la recherche agronomique, traditionnellement conduite par le gouvernement fédéral, a été négligée.

Le budget de base de la recherche aurait diminué en terme réel et il y aurait une érosion du nombre de chercheurs. L'industrie craint très sérieusement que de nombreux chercheurs, notamment les phytogénéticiens, qui devront partir à la retraite dans un avenir proche, ne soient pas remplacés à temps. Cela pourrait prendre des années pour rebâtir toute l'expertise. Les producteurs de grains du Canada ont également mentionné que les dépenses d'entretien des installations de recherche ont fait l'objet de coupures : dans certains cas, des laboratoires flambants neufs n'ont pas les crédits pour acheter les équipements ou les outils qui leur permettraient de travailler.

Certains témoins ont également fait part au Comité du manque d'appui des gouvernements à la vulgarisation de la recherche et des connaissances techniques. Selon M. Paul Rouillard de la Fédération des producteurs d'agneaux et de moutons du Québec, le point le plus important pour améliorer la compétitivité de la filière ovine est de rendre accessibles les services-conseils auprès des producteurs. M. Lee Townsend de Wild

Rose Agricultural Producers a également souligné le manque de service de vulgarisation dans l'industrie du miel.

Le Conseil canadien du Canola a recommandé que le gouvernement du Canada crée des partenariats avec l'industrie afin de déterminer les besoins de chaque produit agricole en terme de recherche ainsi que les meilleurs endroits où cette recherche peut être entreprise. Dans le cadre de *Cultivons l'avenir*, AAC s'est déjà engagé à élaborer un plan d'action global de recherche qui permettra d'exploiter au mieux les ressources scientifiques du gouvernement, du milieu universitaire et du secteur privé. Bien que le Comité appuie cette approche, elle pourrait révéler des manques criants dans certains domaines de recherche traditionnellement menée par le gouvernement fédéral et identifiée comme essentielle par les témoins. Ce plan d'action global de recherche devra s'accompagner d'une augmentation substantielle de la capacité de recherche au sein du gouvernement fédéral. Par conséquent :

Recommandation 3.1

Le Comité recommande que le gouvernement évalue de façon exhaustive sa capacité scientifique et réaligne et/ou augmente ses ressources avec les besoins et manques identifiés par le plan d'action de recherche mené au sein de *Cultivons l'avenir*.

Il est clair qu'un réinvestissement dans la recherche publique ne pourra combler tous les besoins du secteur. C'est pourquoi il devra s'accompagner d'un effort pour encourager l'investissement privé dans certains domaines. Par exemple, bien que les compagnies membres de l'ACCS ont investi plus de 56 millions dans la sélection végétale en 2007 et prévoient presque doubler cet investissement à 106 millions de dollars d'ici 2012, il faut noter que 96 % de ces investissements du secteur privé iront à trois types de culture à savoir le canola, le maïs et le soya. Les investissements dans le développement de nouvelles variétés de céréales, de plantes fourragères et des autres cultures vont diminuer d'ici 2012. D'autres témoins ont confirmé que les fonds totaux pour la recherche sur la sélection des cultures traditionnelles comme le blé et l'orge sont en baisse.

Certains font un lien direct entre la vigueur de la recherche et la compétitivité de l'agriculture canadienne. Grâce à l'introduction de nouvelles variétés de canola, cette production s'est fortement accrue et a permis de faire du Canada un chef de file mondial. À l'inverse, la part du Canada sur le marché mondial du blé est passée de 23 % il y a 15 ans à 15 % aujourd'hui. L'amélioration du cadre réglementaire visant les nouvelles variétés doit donc être une priorité.

Il existe tout d'abord un lien direct entre les investissements et la propriété intellectuelle. Les cultures bénéficiant de la plus grande part des investissements du secteur privé en recherche et développement (canola, maïs et soya) partagent notamment un système amélioré de protection de la propriété intellectuelle — elles peuvent par exemple contenir des séquences génétiques brevetées, ou ce sont des variétés hybrides. Selon l'ACCS, le Canada est fortement défavorisé à ce chapitre pour la plupart des autres cultures. Les semenciers ont notamment constaté qu'il est possible de bien vendre une

nouvelle variété de céréale la première année de son lancement, mais que les ventes chutent fortement la deuxième année et davantage les années suivantes. Comme il faut de 10 à 12 ans pour concevoir une nouvelle variété, il devient très difficile pour une entreprise privée de penser à développer une nouvelle variété lorsqu'elle ne pourra en tirer qu'une ou deux années de ventes.

Au Canada, La LPOV est fondée sur le modèle établi par la version révisée en 1978 de la Convention pour la protection des obtentions végétales de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). Or presque tous les autres pays développés se conforment maintenant à la version de l'UPOV révisée en 1991, qui accorde une protection additionnelle aux sélectionneurs de plantes. Cette protection constitue un petit incitatif de plus pour se livrer à la sélection. De plus, certains pays vont beaucoup plus loin que la convention de l'UPOV de 1991. Par exemple, les semenciers américains et australiens peuvent faire breveter des variétés de plantes, une protection beaucoup plus forte qu'un droit d'obtention végétale, puisqu'elle empêche les agriculteurs de conserver une partie de leur récolte pour l'utiliser comme semence l'année suivante.

La Convention de l'UPOV révisée en 1991 a été signée par le Canada en 1992 et pour la ratifier, le Canada doit apporter des modifications à la LPOV. Ces modifications ont fait l'objet d'un projet de loi mort au Feuilleton à la fin de la 1re session de la 36^e législature en 1999. Depuis, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a repris des consultations, qui ont pris fin en mars 2005. Le Comité est d'avis que la modernisation de la LPOV doit devenir une priorité. Par conséquent :

Recommandation 3.2

Le Comité recommande que le gouvernement revoie sa politique de protection de la propriété intellectuelle en ce qui concerne la sélection des plantes et prépare un plan d'action législatif pour mettre en place cette politique révisée qui devra aussi considérer la capacité des agriculteurs à garder leurs propres semences.

Recommandation 3.3

Le Comité recommande que le gouvernement renouvelle et accroisse le système canadien financé par l'état d'amélioration des plantes et de développement des variétés, et s'assure que la sélection et le développement se fasse en coopération avec les stations de recherche publiques et les universités.

En plus d'une révision de la politique de protection des obtentions végétales, l'ACCS a proposé l'instauration d'un incitatif fiscal pour encourager l'utilisation de semences certifiées. L'ACCS suggère que les agriculteurs soient autorisés à déclarer 155 % du coût des semences certifiées comme une dépense aux fins de l'impôt sur le revenu. Ceci rendrait le coût des semences certifiées égal à celui des semences

conservées par les agriculteurs. Selon l'ACCS, l'impôt sur le revenu auquel renoncerait le gouvernement si l'incitatif fiscal entraînait une utilisation accrue de semences certifiées (de 30 % à 50 %), serait de l'ordre de 89,5 millions de dollars. Cependant, l'augmentation du revenu annuel pour les seuls agriculteurs découlant de l'introduction de huit nouvelles variétés se chiffrait à plus de 170 millions de dollars.

Les témoins ont également appelé une réforme du système canadien d'enregistrement des variétés. Ils sont nombreux à avoir noté que l'abolition du critère de distinction visuelle des grains (DVG) dans le système d'enregistrement des variétés de blé a permis d'accélérer la mise au point de nouveaux cultivars : après six ans au cours desquels aucune nouvelle variété de blé d'hiver n'a été présentée, trois nouvelles variétés ont été homologuées cette année.

À l'issue d'une série de consultations qui durent depuis une dizaine d'années, le gouvernement a également publié en juin 2008 dans la partie I de la *Gazette du Canada* des modifications réglementaires visant la mise en place d'un nouveau système d'homologation des variétés de semences. En vertu de la proposition de règlement, les cultures seraient classées en trois groupes correspondant à des processus d'homologation différents. Pour le premier groupe, le processus d'homologation serait identique au processus actuel; pour les deux autres, le processus serait simplifié. Aucune action n'a cependant été prise depuis la fin de la période de commentaires en août 2008. Cependant, exception faite de quelques variétés mineures, aucune culture n'a été classée dans l'un des deux groupes qui bénéficieraient d'un système d'homologation simplifié, et il faudra encore apporter des changements à la réglementation pour ce faire.

Pour les trois cultures bénéficiant d'investissements élevés du secteur privé, l'industrie a été en mesure de composer avec le système actuel. En effet, le maïs et le soya non oléagineux ne sont pas assujettis à l'homologation des variétés. En ce qui concerne le canola et le soya, les comités de recommandation des variétés ont travaillé conjointement avec les autres acteurs de la chaîne de valeur pour que les critères de sélection soient plus flexibles. Ceci a permis une forte croissance dans ces secteurs et créé de nouvelles possibilités pour les agriculteurs.

À l'inverse, le système d'homologation du blé de l'Ouest du Canada est soumis au contrôle des essais du Prairie Grain Development Committee (PGDC). Dans la plupart des cas, trois années d'évaluation doivent être réalisées pour que le PGDC puisse prendre une décision finale. Ce sont les trois équipes d'évaluation du PGDC (qualité du grain, rendement agronomique et résistance aux maladies) qui font rapport à un comité principal pour un vote final sur la décision de rejeter une lignée ou d'appuyer son homologation par l'ACIA. L'équipe d'évaluation de la qualité se compose entre autres de représentants du secteur meunier, de la Commission canadienne du blé (CCB), et de la Commission canadienne des grains (CCG), mais en tant que vendeur unique du blé de l'Ouest canadien, c'est la CCB qui en fin de compte détermine les objectifs du marché. Diverses modifications ont été apportées au système : par exemple, une classe de blé à des fins générales a été créée pour de nouvelles lignées destinées à la production d'éthanol ou d'aliments spécialisés pour le bétail pour laquelle le PGDC ne fait pas de recommandations concernant l'homologation. Cependant, les options en ce qui concerne

le blé pour l'alimentation humaine sont très restreinte ce qui fait dire au professeur Fowler de l'Université de la Saskatchewan que le système d'homologation du blé de l'Ouest canadien est flexible, mais seulement en ce qui concerne les priorités de commercialisation de la CCB, et qu'une vaste gamme de marchés de créneaux ne peuvent être prospectés. À ce titre, il note que le Canada importe 50 % des exportations de farine des États-Unis, et que le système canadien d'homologation des variétés de blé empêche les agriculteurs canadiens de cultiver pour des usages alimentaires presque tous les cultivars utilisés pour produire cette farine importée.

Recommandation 3.4

Le Comité recommande que le gouvernement mette en place un nouveau système d'enregistrement des variétés et travaille avec les comités de recommandations des variétés pour insuffler une plus grande flexibilité dans les critères de sélection.

Enfin, tous ces efforts pourraient s'avérer vain sans un passage adéquat des innovations de l'étape de la recherche à la commercialisation. M. Dave Smardon de BioEntreprise Corporation a indiqué au Comité que l'agriculture est en passe d'être révolutionnée par une vague de nouvelles technologies agricoles. Au cours des 15 derniers mois seulement, son entreprise a eu connaissance de plus de 300 nouvelles innovations agro-industrielles au Canada, dans des domaines aussi divers que la génomique, les aliments fonctionnels et les bioproduits (par exemple, les bioplastiques). Il a cependant averti le Comité que le Canada aura besoin de redoubler d'efforts pour profiter de ces innovations et qu'il faudra faire preuve de leadership en mettant au point les outils nécessaires pour que, une fois franchie l'étape de la recherche, nos innovations puissent être commercialisées. Car le Canada a beau être l'un des principaux chefs de file en matière de recherche et d'innovations agricoles, son influence sur la scène internationale continue de reculer selon M. Smardon. Cela s'explique principalement par l'incapacité à commercialiser les nouvelles technologies agricoles mises au point au pays.

M. Smardon a attiré l'attention du Comité sur une étude réalisée en février 2009 pour Agriculture et Agroalimentaire Canada intitulée *The National Commercialization Assessment: Taking Commercialization National*. Ce rapport constate l'insuffisance des structures de soutien à la commercialisation dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire et établit même un lien entre la piètre performance du Canada dans le domaine de la commercialisation de ses nouveaux produits agricoles et agroalimentaires, d'une part, et l'absence de programmes de financement pour la commercialisation et l'innovation, d'autre part. Ce rapport contient un certain nombre de recommandations, notamment la mise en place d'un programme national d'expansion de la commercialisation et la création d'un dispositif national de financement de la commercialisation agro-industrielle. Le Comité est d'avis que la mise en place de ces deux initiatives recommandées contribuera à stimuler la commercialisation des technologies agro-industrielles et encouragera la participation du secteur privé.

Recommandation 3.5

Le Comité recommande que le gouvernement fasse suite au rapport intitulée *The National Commercialization Assessment: Taking Commercialization National* et prévoit, avec l'accord des provinces, la mise place d'un programme national d'expansion de la commercialisation et la création d'un dispositif national de financement de la commercialisation agro-industrielle.

4. RÉGLEMENTATION ET COMPÉTITIVITÉ

Le Comité s'intéresse depuis longtemps aux effets de la réglementation sur la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire canadien. Il a d'ailleurs recommandé plusieurs fois dans le passé que le gouvernement procède à un examen complet des mesures réglementaires susceptibles de nuire à la position concurrentielle de certains secteurs de la production et de la transformation des produits agricoles canadiens par rapport aux autres pays.³⁶ Sans être exhaustive, cette partie du rapport résume donc ce que les divers groupes représentant l'industrie ont identifié comme règlements affectant la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire canadien.

A) La réglementation de la salubrité et de l'étiquetage des aliments

La production agricole et agroalimentaire est réglementée en vertu d'un grand nombre de lois qui touchent la salubrité des aliments. L'objectif premier est de s'assurer que les produits sont sécuritaires, mais de nombreuses mesures n'ont pas d'effet direct sur la salubrité des aliments. Les témoins ont souligné qu'il faut donc orienter le cadre réglementaire afin qu'il encourage la compétitivité du secteur tout en assurant l'objectif premier de maintenir un approvisionnement alimentaire sain et sécuritaire. Les exemples sont nombreux et n'affectent pas tous la compétitivité de la même manière.

Tout d'abord, certains règlements comportent des exigences pour les producteurs ou transformateurs canadiens qui ne s'appliquent pas à leurs concurrents directs. Il existe un sentiment très fort chez les producteurs canadiens que toute exigence qui leur est imposée doit aussi être imposée à leurs concurrents. En effet, les produits importés au Canada ne sont pas toujours cultivés selon les mêmes normes de production, par exemple un pesticide interdit au Canada peut-être toujours utilisé à l'étranger. Les distributeurs et détaillants canadiens exigent de plus en plus que leurs fournisseurs canadiens possèdent des programmes de salubrité des aliments à la ferme alors qu'ils n'ont pas les mêmes exigences pour les produits importés concurrents.

Dans l'industrie du bœuf, les abattoirs canadiens doivent retirer certaines parties des animaux qui sont susceptibles de contenir l'agent responsable de l'ESB. La politique de renforcement de l'interdiction sur les aliments du bétail³⁷ interdit d'utiliser ses matières à risque spécifiées (MRS) dans toute une gamme de produits tels que les aliments pour animaux, mais aussi les engrais. Les États-Unis ont une politique moins stricte, quoique

36 Chambre des communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Rapport sur la crise du revenu dans les secteurs du bœuf et du porc*, premier rapport, 2^e session, 39^e législature, décembre 2007.

Chambre des communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Analyse et comparaison Canada-États-Unis des coûts de certains intrants agricoles*, huitième rapport, 2^e session, 39^e législature, juin 2008.

37 Cette politique peut être consultée sur le site de l'Agence canadienne d'inspection des aliments à l'adresse suivante : <http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/bseesb/enhren/enhrenf.shtml>.

tout aussi sécuritaire selon l'industrie, qui concerne une liste plus courte de MRS et qui permet de les utiliser pour la fabrication d'engrais.

Les représentants de l'industrie ont reconnu devant le Comité qu'ils ont soutenu la politique canadienne lors de sa mise en place. En effet, celle-ci devait aider le Canada à rouvrir des marchés d'exportation, et on s'attendait à ce que les États-Unis harmonisent leur réglementation avec la notre. Or, les États-Unis ont fait un choix différent et selon les témoins la réglementation canadienne n'a pas permis d'ouvrir plus de marchés d'exportation que n'en ont ouverts les États-Unis pour les animaux âgés de plus de trente mois. Les abattoirs canadiens, notamment ceux qui abattent des animaux âgés de plus de trente mois, se retrouvent avec un désavantage concurrentiel important par rapport aux abattoirs américains.

Dans une lettre au ministre de l'Agriculture, l'industrie demande la mise en place d'un programme d'indemnisation des coûts relatifs à l'élimination des MRS pour les animaux de plus de trente mois. Ce programme pourrait rester en vigueur jusqu'à l'harmonisation des politiques canadiennes et américaines concernant l'élimination des MRS.

Recommandation 4.1

Le Comité recommande que le gouvernement compense financièrement l'industrie bovine pour les coûts supplémentaires inhérents à la gestion des matières à risque spécifiées engendrés par la réglementation canadienne sur la santé des animaux et de contrôler ce programme pour s'assurer qu'il soit efficace.

Les établissements de transformation de la viande enregistrés au fédéral paient également des frais pour toute inspection menée par l'ACIA alors que les transformateurs de viande américains ne paient aucun droit pour le travail d'inspection fait pendant les heures normales de travail. Ceux-ci ne doivent verser que des droits pour les inspections pendant les heures supplémentaires. En 2008, les transformateurs de viande canadiens ont payé plus de 21,4 millions de dollars en frais d'inspection et le gouvernement du Canada a consenti à rembourser plus de 2 millions de dollars en droits au secteur de la viande rouge. À ce titre, un groupe de travail de l'ACIA sur les frais d'utilisation a recommandé qu'il n'y ait plus de droits d'inspection de la viande pendant les heures normales.

Recommandation 4.2

Le Comité recommande que la politique de l'ACIA sur les droits d'inspection de la viande soit révisée afin d'éliminer la facturation de ces droits pendant les heures normales d'inspection.

Un deuxième effet de la réglementation peut-être de limiter l'accès au Canada à certains produits utilisés dans d'autres pays. C'est un irritant de longue date au sein de

l'industrie que le processus d'homologation des pesticides ne permette pas un accès rapide à de nouveaux produits disponibles aux États-Unis ou dans d'autres pays. Les processus d'homologation des médicaments vétérinaires et des additifs alimentaires posent le même problème. Le Comité suit les activités de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), de Santé Canada et de l'ACIA depuis de nombreuses années et est au courant des initiatives d'harmonisation de la réglementation avec les pays de l'ALENA. Les témoins représentant l'industrie ont néanmoins tous souhaité une plus grande harmonisation de l'homologation des nouveaux produits avec les États-Unis étant donné que le marché nord-américain est de plus en plus intégré.

Recommandation 4.3

Le Comité recommande que le gouvernement entreprenne une étude sur la mesure dans laquelle les produits agricoles importés ne satisfont pas aux normes exigées des producteurs canadiens, qu'il fasse des recommandations pouvant être mises en œuvre pour résoudre ce problème et qu'il lui présente un rapport à ce sujet.

Certains témoins ont également établi devant le Comité que le système d'homologation des produits antiparasitaires génériques ne sert aucunement les intérêts des agriculteurs et qu'il faut apporter des changements importants au processus d'homologation de ces produits génériques. Selon la directive intitulée Protection des droits de propriété sur les données concernant les produits antiparasitaires au Canada (PDPDPA) administrée par l'ARLA, les pesticides génériques ne peuvent entrer sur le marché immédiatement après l'examen scientifique de l'ARLA. Cela veut dire qu'il circule sur le marché moins de nouveaux produits génériques qui pourraient faire économiser des sommes importantes aux agriculteurs. Un règlement sur l'homologation des produits antiparasitaires génériques est en cours d'élaboration et, selon M. Jim Mann, président de la Farmers of North America (FNA), il est important que le nouveau règlement inclut un mécanisme de transition afin de permettre une mise en marché rapide des produits une fois que leur brevet est échu.

M. Mann recommande spécifiquement que dans le cas des produits dont le brevet est échu, le produit générique devrait être homologué et la commercialisation devrait pouvoir commencer immédiatement après l'examen scientifique nécessaire de l'ARLA. Pour les produits dont le brevet est encore protégé, la FNA suggère que le processus débute un an ou deux avant l'expiration de la protection afin que toutes les démarches soient terminées avant la date d'expiration de la protection. En d'autres termes, l'étude scientifique de l'ARLA, l'offre de paiement, les négociations et l'arbitrage seraient terminés, et le produit serait homologué et mis sur le marché le lendemain de l'expiration de la protection du brevet.

De plus, aux États-Unis, une version générique est homologuée et commercialisée dès que son déposant éventuel soumet une « offre de paiement ». Elle est donc déjà sur le marché pendant les négociations sur les données ouvrant droit à compensation et pendant l'arbitrage qui suit, le cas échéant. Ainsi, les agriculteurs ont accès à des produits génériques plus abordables dès que sont terminées la période d'exclusivité commerciale.

Dans la politique actuelle au Canada, une période de négociation de 120 jours est prévue après l'examen scientifique de l'ARLA et cette période est suivie d'une autre période d'arbitrage exécutoire de 120 jours. Selon la FNA, ceci équivaut à prolonger la période d'exclusivité commerciale alors que la protection du brevet est échue.

Recommandation 4.4

Le Comité recommande que le règlement sur l'homologation des produits antiparasitaires génériques permette une mise en marché immédiate des produits génériques dès que l'examen scientifique nécessaire de l'ARLA est complété.

Enfin, un autre effet de la réglementation peut être d'empêcher la stimulation de l'innovation ou discriminer les produits canadiens. Nous avons vu dans la partie précédente comment l'enregistrement des nouvelles variétés faisait obstacle au développement de nouveaux cultivars. M. Martin, chercheur au George Morris Centre, a parlé d'une étude qu'il vient juste de publier qui montre que les directives de Santé Canada concernant, par exemple, les allégations relatives à la santé sur les produits alimentaires et l'ajout de certains additifs pour créer des aliments fonctionnels empêchent la mise en marché de nombreux produits innovants. Pour les 12 cas étudiés lors de ce projet de recherche, les coûts d'opportunité pour les entreprises ont été estimés à plus de 440 millions de dollars. Selon lui, le système de réglementation des aliments au Canada est en retard par rapport aux autres pays industrialisés.

Recommandation 4.5

Le Comité recommande que le gouvernement mette en place une politique d'évaluation systématique des effets de toute réglementation sur l'étiquetage ou la salubrité des aliments, nouvelle ou existante, sur la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire canadien et passe à l'action pour accélérer le processus d'approbation sans amoindrir l'intégrité du système.

M. Légaré du Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC) a également mentionné les nouvelles règles entourant la mention « Produit du Canada ». Bien que les nouvelles directives qui exigent que le contenu canadien soit d'au moins 98 % soient bien adaptées et reçoivent le soutien des producteurs d'aliments à ingrédients uniques qui ne sont pas ou peu transformés comme le miel ou les produits frais, il n'en est pas de même pour les aliments qui nécessitent des intrants comme le sel, le sucre et un grand nombre d'épices qui ne sont pas toujours d'origine canadienne. Selon le CTAC, ces directives portent à confusion : certains produits peuvent être étiquetés « Produit du Québec », mais pas « Produit du Canada », et un produit fait au Canada peut être identifié comme « Produit canadien » à l'extérieur du Canada, mais pas au Canada même. De plus, en perdant l'avantage de la référence à la qualité que comporte la mention « Produit du Canada », et en n'ayant comme option que l'utilisation de la mention « fabriqué au Canada », les manufacturiers sont portés à vérifier

s'ils peuvent s'approvisionner sur les marchés étrangers plutôt que sur le marché domestique. Selon le CTAQ, les manufacturiers transformaient 85 % de la production agricole du Québec il y a trois ans, et ce chiffre est tombé à 70 % en 2008. Selon les CTAQ, les directives entourant la mention « Produit du Canada » pourraient aggraver cette tendance.

Recommandation 4.6

Le Comité recommande que le gouvernement maintienne la règle de 98 % de contenu canadien, mais exclue de ce pourcentage les ingrédients comme les épices et le sucre qui ne sont pas cultivés au Canada.

Le Comité tient à réitérer son appui à la promotion des produits agricoles locaux au pays. Il prend note cependant que les campagnes pour favoriser l'achat local peuvent parfois avoir un effet négatif sur la commercialisation de certains produits canadiens. Ainsi, M^{me} Brenda Simmons du Prince Edward Island Potato Board a indiqué qu'il devient plus difficile pour les pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard de pénétrer les marchés du Québec et de l'Ontario lors de certaines périodes car ces provinces font activement la promotion de leur produits agricoles. Or, l'Île-du-Prince-Édouard ne peut uniquement compter sur son marché intérieur pour écouler sa production et doit exporter vers les autres provinces canadiennes.

B) La commercialisation des produits agricoles

Comme l'a fait remarquer M. Laurent Pellerin, président de la Fédération canadienne de l'agriculture, la vision d'entreprise des compagnies agroalimentaires n'indique jamais qu'elles doivent assurer un meilleur rendement aux agriculteurs. De ce fait, ce n'est pas leur rôle de se préoccuper des agriculteurs qui doivent faire affaire avec des entreprises ayant plus de pouvoir qu'eux sur le marché. La mise en marché collective est donc un excellent choix pour améliorer le rendement des agriculteurs. Cependant, bien que les témoins entendus par le Comité ne doute a priori des bienfaits de la commercialisation collective pour les producteurs agricoles, cette opinion est moins tranchée lorsque cette mise en marché est règlementée et imposée à tous les producteurs d'une même denrée agricole.

La question de la gestion de l'offre a été abordée à plusieurs reprises lors des réunions du Comité. Le Comité a reçu les groupes nationaux représentant les producteurs de trois productions sous gestion de l'offre soit le lait, de poulet et le dindon. Tous ont réitéré leur appui à la gestion de l'offre qui, selon eux, est garante d'une stabilité économique à long terme, et ils ont apporté des arguments montrant les avantages de ce système sur la compétitivité des agriculteurs canadiens. Par exemple, M. Richard Doyle, directeur général des Producteurs de lait du Canada, a indiqué que la plupart des producteurs laitiers du monde sont actuellement en crise, notamment en Europe et aux États-Unis, mais pas au Canada. Il a également fait remarquer que les producteurs de lait canadiens touchent plus de 60 % du prix payé au détail par les consommateurs, et que

cette proportion a été extrêmement stable par rapport aux autres pays. Nul autre pays n'a été capable de réaliser cette stabilité ou la part en pourcentage des dépenses de consommation à laquelle a droit l'industrie laitière canadienne. Bien qu'il soit d'accord sur le fait que la gestion de l'offre permet une grande stabilité pour les producteurs, M. Colin Busby, de l'institut CD Howe, a indiqué au Comité que, selon lui, cette stabilité se fait au détriment du consommateur. Il a par exemple mentionné que l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) a évalué le coût de la gestion l'offre pour les consommateurs à 2,6 milliards de dollars, ce qui équivaut à un transfert annuel d'approximativement 209 \$ par ménage canadien. M. Clark, président de Grey, Clark, Shih and Associates Limited, qui a travaillé pour le gouvernement au moment de la mise en place de cette politique a cependant cité une étude de l'université de California Davis, qui montre que les changements de prix à la ferme ne se reflètent pas sur les prix aux détails. La gestion de l'offre a été élaborée pour isoler les agriculteurs des fluctuations de l'offre et, à ce titre, elle fait beaucoup pour la compétitivité à long terme de ces producteurs.

Recommandation 4.7

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral continue de soutenir la gestion de l'offre et ses trois piliers – la fixation des prix par les producteurs, le contrôle des importations et la discipline autour de la production – comme programme intégral de gestion des risques d'entreprise au Canada, et que l'accès aux marchés pour les exportateurs agricoles canadiens soit renforcé, afin que tous les secteurs continuent d'être en mesure d'assurer un revenu juste et équitable aux producteurs.

C) Transport, carburants, et équipement agricole

Le transport des produits agricoles est un facteur important de la compétitivité des agriculteurs canadiens puisque c'est un coût qui représente un fort pourcentage du prix final notamment pour les denrées non transformées. M. Otto, président de la Western Barley Growers Association, a notamment indiqué que l'Ouest canadien est nettement défavorisé par rapport à l'Australie ou d'autres pays plus proches de la mer. Certains secteurs, comme celui des légumineuses à grain, ont démarré des initiatives pour à trouver des solutions. Par exemple, Pulse Canada a formé un groupe de travail sur le transport, composé de représentants d'entreprises de chemins de fer, de navigation, d'expédition de fret et de transbordement partout au pays. Il a conçu un logiciel qui mesure le rendement du système de transport et aide à cerner les lacunes qui nécessitent des solutions commerciales ou réglementaires. Ce groupe a notamment relevé à certains endroits des besoins en investissements dans les infrastructures qui permettraient d'accroître l'efficacité.

M. Ron Lennox, président de l'Alliance canadienne du camionnage, a dit au Comité que la compétitivité du secteur agricole passe par la compétitivité du secteur des transports et que chaque coût imposé à l'industrie du camionnage va ultimement être

payé par le producteur par des hausses de tarifs du transport. Il a mentionné un certain nombre de règlements et politiques qui augmentent les coûts de transport, comme les exigences pour traverser la frontière et les normes d'émission de gaz à effet de serre pour ne citer que ceux-là. M. John Schmeiser, vice-président de la North American Equipment Dealers Association (NAEDA), a également parlé de mesures aux États-Unis qui permettent, par exemple, de réduire la période d'amortissement des équipements agricoles, ce qui place une nouvelle fois les agriculteurs canadiens en désavantage par rapport à leurs concurrents américains. Il a suggéré une augmentation de la déduction pour amortissement sur l'achat de nouveaux équipements agricoles. Cette proposition est également appuyée par une coalition de 14 groupes de producteurs, de manufacturiers et de distributeurs, dont l'Association of Equipment Manufacturers. La NAEDA a également recommandé la création d'un programme d'incitatifs financiers afin que les agriculteurs remplacent leurs moteurs diesel usagés pour des équipements agricoles plus propres.

Recommandation 4.8

Le Comité recommande que le gouvernement modernise ses taux de déduction pour amortissement sur l'achat de nouveaux équipements agricoles comme proposé par l'Association of Equipment Manufacturers et la North American Equipment Dealers Association.

La réglementation des biocarburants a également fait l'objet de discussion au sein du Comité. Il y a deux liens évidents entre les biocarburants et la compétitivité du secteur agricole :

- L'agriculture consomme beaucoup de carburants fossiles, soit directement sous forme de carburant, soit indirectement sous forme d'engrais. Les agriculteurs ont donc tout à gagner d'une industrie des biocarburants capable d'exercer une pression concurrentielle sur l'industrie des carburants fossiles.
- Du côté de la production, l'industrie des biocarburants peut aussi de faire monter la concurrence entre les acheteurs de grain, et ce, à l'avantage des producteurs.

Le Parlement canadien a adopté le projet de loi C-33, *Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, en juin 2008. La *Loi* donne le pouvoir au gouvernement d'imposer un contenu renouvelable dans le carburant. M. Gordon Quaiattini, président de l'Association canadienne des carburants renouvelables, a insisté sur l'importance de maintenir l'échéance de 2010 pour la mise en place de cette norme. Retarder cette échéance pourrait mettre en péril les possibilités de développement environnemental et économique prévues par le développement de l'industrie. À l'inverse, M. Peter Boag, président de l'Institut canadien des produits pétroliers (ICPP) a indiqué qu'en raison des retards accumulés depuis la publication de l'intention du gouvernement en décembre 2006, la majorité de ses membres seront incapables d'atteindre l'objectif de 5 % d'énergie renouvelable dans l'essence dès janvier 2010 et suggère de repousser l'échéance à 2012. Selon l'ICPP, les entreprises ne

peuvent investir sans connaître les détails de la réglementation. Il faut également ajouter que certains représentants de l'industrie de l'élevage ont mentionné l'effet possible de la réglementation sur sa compétitivité, car l'industrie des biocarburants la concurrence directement pour l'approvisionnement en maïs.

Le transport ferroviaire des grains dans l'Ouest est un exemple de marché réglementé à cause du manque de concurrence : la *Loi sur les transports au Canada* fixe un plafond de revenu aux compagnies de chemin de fer pour le mouvement du grain de l'Ouest. Le Comité a fait plusieurs recommandations à ce sujet et a notamment recommandé en juin 2007 que le gouvernement procède à un examen spécifique de la qualité des services offerts³⁸. M. Robertson, président des Producteurs de grains du Canada appuie fortement cette étude du niveau de service qui est actuellement réalisé par Transports Canada et a demandé que le gouvernement prenne des mesures rapidement pour donner suite aux conclusions de ce groupe. M. Cliff Mackay, président-directeur général de l'Association des chemins de fer du Canada (ACFC), croit que cet examen des services va permettre de fournir des données fiables sur la chaîne d'approvisionnement et d'identifier les points forts et faibles de l'industrie.

En plus du niveau de service, le coût du transport est aussi un problème. Selon M. Wilton, président de l'Association des producteurs d'avoine des Prairies, les tarifs de transport de l'avoine de l'Ouest du Canada aux États-Unis ont augmenté sept fois au cours des 16 derniers mois, pour une augmentation totale de 34 %. Il faut s'attendre à ce que les producteurs absorbent cette augmentation. Le Comité a également recommandé au gouvernement en avril 2008³⁹ d'inclure dans le mandat du comité d'examen sur le niveau de services un examen des taux de fret du grain et leurs impacts sur les expéditeurs canadiens de grain et les céréaliculteurs. Bien que l'industrie ne s'oppose pas à cet examen des coûts, les opinions sont partagées à savoir si l'examen du niveau de service soit achevé d'abord pour ne pas créer de confusion. L'ACFC a également indiqué qu'un changement radical des dispositions sur le revenu admissible maximal en vertu de la *Loi sur les transports au Canada* aurait un effet négatif significatif sur la compétitivité des agriculteurs canadiens. Un retour à une plus grande intervention du gouvernement handicaperait toutes les parties. Selon l'ACFC, la clé de l'investissement est la stabilité réglementaire et un système de transport basé sur les principes de marché.

38 Chambre des communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Rapport sur la mission d'information sur la nouvelle politique agricole et agroalimentaire du Canada*, quatorzième rapport, 1^{re} session, 39^e législature, juin 2007.

39 Chambre des communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire exigeant du ministre des Transports un examen des taux de fret pour le grain et leur impact sur les céréaliculteurs, cinquième rapport, 2^e session, 39^e législature, avril 2008.

Recommandation 4.9

Le Comité recommande que le gouvernement donne rapidement suite aux conclusions de l'étude du niveau de service dans le transport ferroviaire des grains actuellement réalisé par Transports Canada.

D) La sécurité entourant les intrants agricoles

Enfin, le Comité a abordé la question de la sécurité entourant la commercialisation et l'entreposage des engrais et produits chimiques. Sachant que ces produits pourraient être détournés par des terroristes ou des criminels afin de les utiliser comme armes ou moyens de production de drogues illégales, il est nécessaire de bien encadrer et limiter l'accès à ces produits tout au long du circuit de commercialisation. Cependant, ceci ne se fait pas toujours de façon harmonisée et peut avoir un effet néfaste sur la compétitivité des agriculteurs si on n'y prête pas attention.

Selon la Canadian Association of Agri-Retailers (CAAR), les codes et règlements concernant la sécurité sont imposés de façon ponctuelle tant par le gouvernement que par l'industrie sans tenir compte de leurs effets cumulatifs sur les détaillants agricoles. La CAAR a mentionné par exemple, le Code de pratique du Conseil de la sécurité en fertilisation concernant l'ammoniac, la norme CSA B620 concernant l'ammoniac, les codes d'entreposage des pesticides de l'Association pour les normes d'entreposage des produits agrochimiques, le Règlement sur les composants d'explosifs limités (azote sous forme de granules) de Ressources Naturelles Canada, le projet de loi C-9 visant à modifier le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses, et les règlements provinciaux sur les chaudières et les futurs examens de sécurité des engrais à base de nitrate d'ammonium et d'urée. Bien que les investissements pour mettre à niveau les installations des détaillants soient nécessaires, ils apportent peu sur le plan financier. Ceci a pour conséquence une augmentation des prix ou un abandon de la vente de ces produits.

Pour les détaillants agricoles, il est évident que leur secteur doit assujettir tous les intrants de culture à un seul plan intégré de sécurité, à la fois pratique et économique. Il faut améliorer la sécurité des lieux de vente au détail des intrants de culture en investissant dans des clôtures, des caméras de surveillance, l'éclairage, des systèmes d'alarme, des cadenas, des ordinateurs, des scanners, du logiciel et de la formation. La CAAR évalue à environ 100 millions de dollars le coût total de mise en œuvre d'un protocole de sécurité complet dans les quelque 1 200 installations de vente au détail d'intrants agricoles au Canada,

La CAAR souhaite que le gouvernement fédéral partage les coûts d'un tel plan soit au moyen d'un crédit fiscal ou par un programme de contribution directe. Selon la CAAR, les détaillants d'intrants agricoles américains bénéficient déjà d'une aide gouvernementale sous la forme de crédits d'impôts et de subventions bonifiées : ce crédit d'impôt accordé aux États-Unis au titre de la sécurité dans le négoce agricole place les détaillants agricoles canadiens dans une situation désavantageuse par rapport à leurs concurrents américains. Le Comité note qu'il existe déjà un partenariat entre le gouvernement et

l'industrie pour améliorer la sécurité, soit le Programme de contribution pour la sûreté maritime qui prévoit le remboursement de 75 % des dépenses admissibles pour la sécurité dans les ports canadiens

Recommandation 4.10

Le Comité recommande que le gouvernement instaure un programme similaire au Programme de contribution pour la sûreté maritime afin d'assister financièrement les détaillants agricoles canadiens à mettre en place un plan intégré de sécurité et éviter la menace potentielle d'utilisation des engrais et pesticides à des fins criminelles.

CONCLUSION

Le Canada dispose de toutes les ressources naturelles et humaines pour être un leader mondial en matière d'agriculture et d'agroalimentaire. L'émergence sur le marché mondial de pays produisant des denrées à faibles coûts ainsi que les restrictions commerciales associées à des crises sanitaires comme l'ESB ont toutefois érodé les parts de marché des agriculteurs canadiens. Par contre, le Comité est d'avis que les agriculteurs canadiens ont les ressources pour rebondir et reprendre la position de leader mondial dans le secteur. Comme la compétitivité des agriculteurs dépend aussi de la compétitivité des autres maillons de la chaîne d'approvisionnement des produits alimentaires, les recommandations du Comité ont porté sur une vaste gamme d'enjeux dans les domaines du développement des marchés, de la concurrence, de la recherche et de la réglementation, qui affectent non seulement les agriculteurs, mais aussi les fournisseurs en amont, les transformateurs et distributeurs en aval de la production agricole. Un suivi étroit des recommandations contenues dans ce rapport permettra de s'assurer que le secteur agricole et agroalimentaire canadien sera en mesure de gagner des parts de marché à l'étranger et sur le marché intérieur, tout en améliorant les bénéfices que les agriculteurs retireront de la vente de leurs produits.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1.1	6
Le Comité recommande que le ministre de l’Agriculture et de l’Agroalimentaire s’assure que le Secrétariat de l’accès au marché poursuive ses efforts de résoudre les barrières techniques non-tarifaires imposées par les juridictions étrangères aux produits canadiens.....	6
Recommandation 1.2	6
Le Comité recommande que le Secrétariat de l’accès au marché poursuive une stratégie de valorisation de tous les produits animaux et des plantes afin de maximiser les bénéfices résultant d’un meilleur accès pour les produits canadiens.....	6
Recommandation 1.3	7
Le Comité recommande qu’Agriculture et Agroalimentaire Canada établisse, dans les plus brefs délais, une stratégie nationale en vue de l’établissement d’un système national de vérification de l’âge, qui permettra d’harmoniser les différents systèmes provinciaux sans affaiblir ceux déjà en place et ainsi mieux positionner les produits agroalimentaires canadiens pour accéder aux marchés étrangers, et que ce coût ne soit pas exclusivement supporter par les agriculteurs.....	7
Recommandation 1.4	8
Le Comité recommande que le gouvernement du Canada crée à l’avance une liste des biens sud-coréens qui pourraient faire l’objet de représailles commerciales dans l’éventualité où le groupe spécial de l’OMC tranche en faveur du Canada dans ce dossier. Ces biens devraient être ciblés de façon à maximiser les conséquences économiques pour l’économie sud-coréenne.	8
Recommandation 1.5	8
Le Comité recommande que le ministre du Commerce international exprime sa vive désapprobation à la Russie à l’égard des mesures protectionnistes qu’elle a prises pour réduire l’importation de machinerie agricole.....	8
Recommandation 1.6	10
Le Comité recommande que le gouvernement évalue l’impact de l’étiquetage COOL sur l’industrie nord-américaine de la viande rouge et, en particulier, qu’il recueille des preuves pour déterminer si les compagnies qui auraient normalement acheté des produits canadiens continuent effectivement d’acheter du bœuf et du porc conformément aux exigences volontaires et à la règle finale.	10

Recommandation 1.7	12
Le Comité recommande qu’Agriculture et Agroalimentaire Canada mette de l’avant un programme qui financera, de façon pleinement compatible avec les critères de la catégorie « boîte verte » développée à l’OMC, des initiatives au niveau de la ferme qui favoriseront le développement des marchés comme un système de vérification de l’âge de l’animal par exemple.....	12
Recommandation 1.8	13
Le Comité recommande que le gouvernement fédéral entreprenne immédiatement une étude sur l’impact de l’offre captive sur les prix des animaux vivants dans le secteur du bœuf au Canada. Les résultats de cette étude devront être présentés devant le Comité permanent par des représentants du Ministère d’ici le 1 octobre 2010.....	13
Recommandation 1.9	14
Le Comité recommande que le montant de 50 millions de dollars annoncé pour renforcer la capacité des abattoirs au pays soit dépensé :.....	14
• sous forme d’investissement direct et de prêt remboursable;.....	14
• pour améliorer l’efficacité des infrastructures d’abattage existantes et permettre à certaines entreprises de se spécialiser dans certains créneaux spécialisés.	14
Recommandation 1.10	15
Le Comité recommande qu’Agriculture et Agroalimentaire Canada modifie le programme Agri-marketing pour que les initiatives pour accroître le marché intérieur pour les produits canadiens soient admissibles.....	15
Recommandation 1.11	16
Le Comité recommande que la Commission canadienne du blé augmente les volumes maximaux permis dans le cadre du programme « du champ à l’assiette ».....	16
Recommandation 2.1	18
Le Comité recommande que le Bureau de la concurrence clarifie sa position quant au rôle que le niveau des prix joue dans ses évaluations du degré de concurrence sur un marché donné. Cette réponse devrait être fournie par un rapport écrit au Comité.....	18
Recommandation 2.2	18
Le Comité recommande qu’Agriculture et Agroalimentaire Canada, en collaboration avec le Bureau de la concurrence, entreprenne une étude afin d’examiner les problèmes de concurrence dans le secteur agricole au 21^e siècle et le rôle que devraient jouer les organes qui	

<p>régissent la concurrence et appliquent la réglementation dans ce secteur. L'étude portera sur la dynamique et la concurrence dans les marchés de l'agriculture, notamment sur le pouvoir des acheteurs et l'intégration verticale. Elle abordera également les répercussions de la concentration dans la sphère agricole sur le prix des aliments, l'effet de la réglementation, des lois et des programmes en matière agricole sur la concurrence, dans la mesure où les brevets et la propriété intellectuelle ont une incidence sur la commercialisation ou la production agricole et les pratiques du marché : écarts entre les prix, contrats à terme, possession du bétail par les abattoirs avant l'abattage, transparence des marchés et concentration accrue chez les détaillants.....</p>	18
Recommandation 2.3	21
<p>Le Comité recommande que le Bureau de la concurrence, dans le cadre de son étude sur la pratique de fixation des prix et de commercialisation de l'industrie des engrais, examine de façon exhaustive le niveau de concurrence qui a mené au prix pour la potasse que l'on a connu au cours de la première moitié de 2009.....</p>	21
Recommandation 2.4	23
<p>Le Comité recommande que le Bureau de la concurrence, dans sa capacité d'assurer à la petite et à la moyenne entreprise une chance honnête de participer à l'économie canadienne, examine l'incidence du phénomène des ristournes pour l'espace-tablette et des ententes de fidélité dans le secteur de la distribution alimentaire, ainsi que la légalité d'éliminer ces pratiques.</p>	23
Recommandation 2.5	24
<p>Le Comité recommande que le gouvernement fédéral fasse une étude de faisabilité, sous forme d'analyse coûts-bénéfices, sur la possibilité d'offrir des incitatifs pour l'établissement de deux nouveaux terminaux de produits alimentaires au Canada. L'analyse devrait notamment inclure l'impact positif à long terme sur le développement des petites et moyennes entreprises du secteur agroalimentaire au Canada.....</p>	24
Recommandation 2.6	26
<p>Le Comité recommande que le Bureau de la concurrence continue sa surveillance étroite du marché de l'abattage des bovins dans le contexte de l'application de l'étiquetage obligatoire COOL aux États-Unis. Le Comité recommande également que le Bureau prenne action quand certains indicateurs démontreront que la compétition qu'exercent les abattoirs américains pour l'achat d'animaux canadiens est en train de s'estomper.....</p>	26
Recommandation 3.1	29

Le Comité recommande que le gouvernement évalue de façon exhaustive sa capacité scientifique et réaligne et/ou augmente ses ressources avec les besoins et manques identifiés par le plan d'action de recherche mené au sein de <i>Cultivons l'avenir</i>	29
Recommandation 3.2	30
Le Comité recommande que le gouvernement revoie sa politique de protection de la propriété intellectuelle en ce qui concerne la sélection des plantes et prépare un plan d'action législatif pour mettre en place cette politique révisée qui devra aussi considérer la capacité des agriculteurs à garder leurs propres semences.	30
Recommandation 3.3	30
Le Comité recommande que le gouvernement renouvelle et accroisse le système canadien financé par l'état d'amélioration des plantes et de développement des variétés, et s'assure que la sélection et le développement se fasse en coopération avec les stations de recherche publiques et les universités.....	30
Recommandation 3.4	32
Le Comité recommande que le gouvernement mette en place un nouveau système d'enregistrement des variétés et travaille avec les comités de recommandations des variétés pour insuffler une plus grande flexibilité dans les critères de sélection.	32
Recommandation 3.5	33
Le Comité recommande que le gouvernement fasse suite au rapport intitulée <i>The National Commercialization Assessment: Taking Commercialization National</i> et prévoit, avec l'accord des provinces, la mise place d'un programme national d'expansion de la commercialisation et la création d'un dispositif national de financement de la commercialisation agro-industrielle.....	33
Recommandation 4.1	36
Le Comité recommande que le gouvernement compense financièrement l'industrie bovine pour les coûts supplémentaires inhérents à la gestion des matières à risque spécifiées engendrés par la réglementation canadienne sur la santé des animaux et de contrôler ce programme pour s'assurer qu'il soit efficace.....	36
Recommandation 4.2	36
Le Comité recommande que la politique de l'ACIA sur les droits d'inspection de la viande soit révisée afin d'éliminer la facturation de ces droits pendant les heures normales d'inspection.	36
Recommandation 4.3	37

Le Comité recommande que le gouvernement entreprenne une étude sur la mesure dans laquelle les produits agricoles importés ne satisfont pas aux normes exigées des producteurs canadiens, qu'il fasse des recommandations pouvant être mises en œuvre pour résoudre ce problème et qu'il lui présente un rapport à ce sujet.	37
Recommandation 4.4	38
Le Comité recommande que le règlement sur l'homologation des produits antiparasitaires génériques permette une mise en marché immédiate des produits génériques dès que l'examen scientifique nécessaire de l'ARLA est complété.	38
Recommandation 4.5	38
Le Comité recommande que le gouvernement mette en place une politique d'évaluation systématique des effets de toute réglementation sur l'étiquetage ou la salubrité des aliments, nouvelle ou existante, sur la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire canadien et passe à l'action pour accélérer le processus d'approbation sans amoindrir l'intégrité du système.	38
Recommandation 4.6	39
Le Comité recommande que le gouvernement maintienne la règle de 98 % de contenu canadien, mais exclue de ce pourcentage les ingrédients comme les épices et le sucre qui ne sont pas cultivés au Canada.	39
Recommandation 4.7	40
Le Comité recommande que le gouvernement fédéral continue de soutenir la gestion de l'offre et ses trois piliers – la fixation des prix par les producteurs, le contrôle des importations et la discipline autour de la production – comme programme intégral de gestion des risques d'entreprise au Canada, et que l'accès aux marchés pour les exportateurs agricoles canadiens soit renforcé, afin que tous les secteurs continuent d'être en mesure d'assurer un revenu juste et équitable aux producteurs.....	40
Recommandation 4.8	41
Le Comité recommande que le gouvernement modernise ses taux de déduction pour amortissement sur l'achat de nouveaux équipements agricoles comme proposé par l'Association of Equipment Manufacturers et la North American Equipment Dealers Association.	41
Recommandation 4.9	43
Le Comité recommande que le gouvernement donne rapidement suite aux conclusions de l'étude du niveau de service dans le transport ferroviaire des grains actuellement réalisé par Transports Canada.	43

Recommandation 4.10	44
Le Comité recommande que le gouvernement instaure un programme similaire au Programme de contribution pour la sûreté maritime afin d'assister financièrement les détaillants agricoles canadiens à mettre en place plan intégré de sécurité et éviter la menace potentielle d'utilisation des engrais et pesticides à des fins criminelles.....	44

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Organisations et individus	Date	Réunion
40^e Législature, 2^e Session		
Alliance canadienne du commerce agroalimentaire Darcy Davis, président Sandra Marsden, directrice et présidente Institut canadien du sucre	2009/03/24	10
Producteurs de grains du Canada Richard Phillips, directeur exécutif Doug Robertson, président		
Western Barley Growers Association Brian Otto, président Rick Strankman, directeur		
Association canadienne du commerce des semences Jeff Reid, président	2009/03/31	12
Conseil canadien du canola JoAnne Buth, présidente		
Pulse Canada Gordon Bacon, directeur général Barry Grabo, président		
Western Canadian Wheat Growers Association Mike Bast, président Stephen Vandervalk, vice-président, Alberta		
À titre personnel John Vancise, agriculteur	2009/04/21	14
Ontario Cattlemen's Association Gord Hardy, président Dave Stewart, directeur général Kim Sytsma, directrice		
Producteurs de poulet du Canada Mike Dungate, directeur général		
Fédération canadienne des épiciers indépendants Gary Sands, vice-président Relations gouvernementales et industrielles John Scott, président et chef de la direction	2009/04/23	15

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Organisations et individus	Date	Réunion
<p>Association canadienne des carburants renouvelables</p> <p>Tim Haig, président et directeur général Biox Corporation</p> <p>Jeff Passmore, vice-président exécutif Iogen Corporation</p> <p>Gordon Quaiattini, président</p>	2009/04/30	17
<p>Institut canadien des produits pétroliers</p> <p>Peter Boag, président</p> <p>Tony Macerollo, vice-président Relations publiques et gouvernementales</p>		
<p>Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation</p> <p>Jacques Légaré, président et directeur général</p>	2009/05/05	18
<p>Coopérative fédérée de Québec</p> <p>Mario Hébert, économiste principal</p> <p>Denis Richard, président</p>		
<p>Fédération canadienne de l'agriculture</p> <p>Laurent Pellerin, président</p>		
<p>Wild Rose Agricultural Producers</p> <p>Lee Townsend, directeur</p>		
<p>Institut canadien des engrais</p> <p>Clyde Graham, vice-président Stratégie et alliances</p> <p>Roger L. Larson, président</p>	2009/05/07	19
<p>Association canadienne des producteurs pétroliers</p> <p>David Pryce, vice-président Opérations de l'Ouest canadien</p>	2009/05/12	20
<p>À titre individuel</p> <p>Brian Fowler, professeur Département des sciences végétales, Université de la Saskatchewan</p>		
<p>George Morris Centre</p> <p>Larry Martin, agrégé supérieur</p>		

ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS

Organisations et individus	Date	Réunion
Université de Lethbridge Kurt Klein, professeur Département de science économique	2009/05/12	20
Commission canadienne du blé Larry Hill, président Conseil d'administration Ian White, président-directeur général	2009/05/14	21
Prairie Oat Growers Association John Dawes, directeur exécutif Secrétaire-trésorier William Wilton, président		
Producteurs de grains du Canada Monique McTiernan, directrice exécutive Atlantic Grains Council Richard Phillips, directeur exécutif		
Western Canadian Wheat Growers Association Kevin Bender, président Blair Rutter, directeur général		
Conseil canadien du porc Stephen Moffett, directeur Jurgen Preugschas, président	2009/05/26	22
Les éleveurs de dindon du Canada Phil Boyd, directeur exécutif Mark Davies, président		
Ontario Apple Growers Brian Gilroy, président		
Producteurs laitiers du Canada Richard Doyle, directeur général		

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Organisations et individus	Date	Réunion
<p>Bureau de la concurrence</p> <p>Denis Corriveau, agent principal en droit de la concurrence Direction générale des fusions</p> <p>Morgan Currie, sous-commissaire adjoint intérimaire de la concurrence Direction générale des fusions</p> <p>Adam Fanaki, sous-commissaire principal de la direction générale Direction générale des fusions</p>	2009/05/28	23
<p>Alliance canadienne du camionnage</p> <p>Ron Lennox, vice-président Commerce et sécurité</p> <p>Association des chemins de fer du Canada</p> <p>Cliff Mackay, président-directeur général</p> <p>Association of Equipment Manufacturers</p> <p>Howard Mains, conseiller Intérêts publics</p> <p>Frontier Centre for Public Policy</p> <p>Les Routledge</p> <p>Grey, Clark, Shih and Associates Limited</p> <p>Peter Clark, président</p> <p>Institut C.D. Howe</p> <p>Colin Busby, analyste des politiques</p> <p>North American Equipment Dealers Association</p> <p>John Schmeiser, vice-président Affaires gouvernementales canadiennes</p>	2009/06/02	24
<p>Association des banquiers canadiens</p> <p>Jon Curran, directeur Produits de crédit agricoles, TD Canada Trust</p> <p>Bob Funk, vice-président Agriculture, Banque Scotia</p> <p>David Rinneard, directeur national Agriculture, BMO</p> <p>Darryl Worsley, directeur national Agriculture, CIBC</p> <p>Marion Wrobel, directeur Développement des marchés et de la réglementation</p>	2009/06/09	25

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Organisations et individus	Date	Réunion
<p>Banque royale du Canada Brian Little, directeur national Agriculture et Agro-entreprises</p> <p>Centrale des caisses de crédit du Canada Frank Kennes, vice-président, crédit Libro Financial Group</p> <p>Robert Ivan Martin, directeur de la recherche</p> <p>Pam Skotnitsky, vice-présidente associée Affaires gouvernementales</p> <p>Farmers of North America inc. James Mann, président-directeur général</p> <p>Financement agricole Canada Lyndon Carlson, premier vice-président Marketing</p> <p>Greg Stewart, président et directeur général</p> <p>K&C Silviculture Itée Robin Dawes, gestionnaire de la pépinière</p> <p>Pampev inc. Luc Godin, vice-président</p>	2009/06/09	25
<p>Carl's Choice Meats Carl Norg, microproducteur de viande</p> <p>Empire Meat Company Kevin Soady-Easton, boucher</p> <p>Filière biologique du Québec Julie Belzile, conseillère aux affaires réglementaires France Gravel, présidente</p> <p>Les producteurs de soja de l'Ontario Dwight Foster, directeur</p> <p>Roesch Meats and More Louis Roesch, propriétaire</p> <p>Syndicat national des cultivateurs Glenn Tait, membre du conseil d'administration Colleen Ross, présidente des femmes</p>	2009/06/11	26

ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS

Organisations et individus	Date	Réunion
<p>American Meat Institute J. Patrick Boyle, président-directeur général</p>	2009/06/18	28
<p>Conseil des viandes du Canada James M. Laws, directeur général Brian Read, directeur général de Colbex-Levinoff</p>		
<p>XL Foods inc. Brian Nilsson, premier dirigeant</p>		
<p>BioEnterprise Corporation Dave Smardon, président-directeur général</p>	2009/10/27	35
<p>Okanagan Kootenay Cherry Growers Association Greg Norton, président</p>		
<p>Prince Edward Island Potato Board Brenda Simmons, adjointe du directeur général</p>		
<p>Canadian Association of Agri-Retailers Ken Clancy, président David MacKay, directeur général</p>	2009/10/29	36
<p>Fédération canadienne du mouton Jennifer MacTavish, directrice</p>		

ANNEXE B

LISTE DES MÉMOIRES

Organisations et individus

40^e législature, 2^e session

Alliance canadienne du camionnage

Association canadienne des carburants renouvelables

Association canadienne du commerce des semences

Association des banquiers canadiens

Canadian Association of Agri-Retailers

Carl's Choice Meats

Commission canadienne du blé

Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation

Empire Meat Company

Farmers of North America inc.

Filière biologique du Québec

Fowler, Brian

Frontier Centre for Public Policy

George Morris Centre

Goff, Cam

Institut C.D. Howe

Institut canadien des engrais

Institut canadien des produits pétroliers

K&C Silviculture Itée

Les éleveurs de dindon du Canada

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

Organisations et individus

Okanagan Kootenay Cherry Growers Association

Ontario Cattlemen's Association

Producteurs de grains du Canada

Producteurs de poulet du Canada

Producteurs laitiers du Canada

Produits alimentaires et de consommation du Canada

Roesch Meats and More

Syndicat national des cultivateurs

Union des producteurs agricoles

Vancise, John

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents ([40^e législature, 3^e session : séances nos 5, 6, 7, 8, 9 et 10](#)) et ([40^e législature, 2^e session : séances nos. 10, 12, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 35, 36, 41, 42 et 45](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
Larry Miller, député

La compétitivité du secteur de l'agriculture : rapport supplémentaire des membres conservateurs du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

1. Les membres conservateurs du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire ont le plaisir de soumettre un rapport complémentaire au rapport sur la compétitivité. Tout au long des consultations, on reconnaissait que le gouvernement du Canada investit dans l'agriculture d'aujourd'hui et dans celle de demain, et que c'est tout le secteur agricole qui en bénéficie. Le rapport complémentaire met en lumière certains points omis ou erronés dans le rapport principal au sujet de questions importantes.

2. Avant de passer au rapport complémentaire proprement dit, les membres conservateurs tiennent à remercier tous les témoins qu'ils ont entendus. Le temps et les efforts qu'ils ont consacrés à l'étude ont permis aux membres du Comité et aux parlementaires de mieux saisir les enjeux qui touchent le secteur de l'agriculture.

1. Développement de nouveaux marchés

3. Le Parti conservateur croit que pour soutenir la concurrence, les agriculteurs canadiens doivent pouvoir écouler leurs produits sur les marchés internationaux. À maintes reprises, des témoins représentant les divers secteurs ont dit au Comité que l'ouverture et l'expansion de marchés sont essentielles à leur compétitivité. Souvent, ils considéraient que les accords de libre-échange et les accords commerciaux bilatéraux pourraient intensifier la compétition du secteur de l'agriculture canadien. Le Comité a entendu des commentaires favorables au sujet du Secrétariat de l'accès au marché, dont la création a été annoncée en janvier 2009 par Gerry Ritz, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Signalons que le site Web du Ministère fournit des renseignements détaillés sur le Secrétariat.

4. Le gouvernement est parvenu à négocier de nombreux accords de libre-échange et accords commerciaux bilatéraux lors de missions commerciales. Comme tout gouvernement minoritaire cependant, il a besoin de l'appui des partis d'opposition pour adopter les lois nécessaires à l'exécution des accords.

Recommandation 1

Que le gouvernement, avec l'appui des partis d'opposition, s'empresse d'adopter les accords de libre-échange Canada-Colombie et Canada-Jordanie.

5. Il convient d'indiquer que le gouvernement, dans l'intérêt supérieur des agriculteurs, conteste actuellement devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) des mesures adoptées par plusieurs pays. Ce faisant, il doit prendre soin de ne pas nuire aux relations commerciales ni les alourdir plus que ne le fait l'irritant commercial en litige. Les membres conservateurs désapprouvent vivement la décision de l'opposition d'inclure la recommandation 1.4 dans le rapport principal, selon laquelle « le gouvernement du Canada devrait crée[r] à l'avance une liste des biens sud-coréens qui pourraient faire l'objet de représailles commerciales ». Cette recommandation va tout à fait à l'encontre du but recherché.

6. Le gouvernement du Canada s'élève contre plusieurs pays qui ont établi des restrictions et des barrières commerciales préjudiciables au secteur agricole. Aucune mesure n'a plus entravé la compétitivité et la viabilité économique du secteur du bétail que les mesures législatives et réglementaires américaines qui obligent à indiquer le pays d'origine sur les étiquettes des produits. De nombreux témoins ont affirmé que ces mesures ont des répercussions négatives considérables sur le secteur du bétail.

7. Le gouvernement du Canada défend les intérêts des éleveurs de bovins et de porcs et ceux de l'industrie de la viande rouge en général, et il a lancé à cet effet un processus de règlement des différends auprès de l'Organisation mondiale du commerce contre les dispositions législatives américaines concernant l'identification du pays d'origine. Il soutient que le maintien d'un dialogue franc et ouvert avec son voisin du Sud sert aussi bien les intérêts des agriculteurs canadiens que ceux des agriculteurs américains. Même si le Comité fournit une ample orientation au gouvernement dans son rapport principal, nous croyons que deux autres recommandations devraient s'y ajouter.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire continuent d'exhorter le secrétaire américain à l'Agriculture Vilsack à modifier les dispositions législatives concernant l'identification du pays d'origine.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et d'autres parlementaires s'appliquent encore à convaincre le Congrès et des groupes d'intérêts des conséquences à long terme que les dispositions législatives concernant l'identification du pays d'origine auront sur l'ensemble du secteur nord-américain du bétail.

8. Les membres conservateurs du Comité se réjouissent des mesures qu'a prises le gouvernement pour accroître la compétitivité du secteur de la transformation du bétail, notamment au moyen d'un investissement de 75 millions de dollars comme le prévoit le budget de 2010. Cet investissement se répartit comme suit :

- 10 millions de dollars supplémentaires accordés dans le cadre du Programme d'amélioration de l'abattage pour faciliter l'application de nouvelles technologies rentables. Cela porte le total des fonds affectés au Programme à 60 millions de dollars;
- 25 millions de dollars pour les usines de transformation du bétail de plus de 30 mois;
- 40 millions de dollars pour favoriser la mise au point et la commercialisation de technologies novatrices concernant l'élimination et l'utilisation de matières à risque spécifiées.

9. Les membres conservateurs n'acceptent pas l'analyse du Syndicat national des cultivateurs ni ses propositions concernant la façon de traiter ce qu'on appelle l'approvisionnement captif et la commercialisation du bœuf. Le Canada est un pays orienté vers les exportations, et le secteur canadien du bétail produit beaucoup plus de bœuf que ne peut en consommer le marché intérieur. Il est donc essentiel de maintenir les exportations de viande de bœuf et de bovins sur pied et aucune limite ne devrait être imposée aux éleveurs de bovins en matière de commercialisation.

10. En ce qui concerne l'approvisionnement captif, le Parti conservateur reconnaît qu'un examen de la chaîne de valeur ajoutée du bœuf s'impose et qu'il faudrait trouver des moyens d'accroître la compétition d'un bout à l'autre de la chaîne afin d'augmenter les revenus des éleveurs de bœuf. Parmi les moyens proposés au Comité pendant son étude sur la

compétitivité, mentionnons le développement de l'accès aux marchés étrangers, l'aplanissement des écarts entre le Canada et ses principaux partenaires sur le plan de la réglementation, les initiatives de promotion de marques de bœuf et l'intensification de la compétition dans les secteurs de la transformation du bœuf et de la distribution alimentaire à l'échelle mondiale comme au pays; toutes ces mesures déboucheront sur une augmentation de la demande de bœuf et de bovins vivants ainsi que sur une augmentation de leur prix.

Recommandation 4

Que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire se joigne aux représentants du secteur de la transformation du bétail pour élaborer un cadre qui aidera le secteur à réduire le coût associé à la suppression des matières à risque spécifiées.

11. Un sujet qui n'est pas clairement abordé dans le rapport principal au sujet de la compétitivité du secteur agricole est le monopole de la Commission canadienne du blé (CCB). La CCB est une entreprise commerciale d'État qui détient un monopole et qui restreint les producteurs de céréales de l'Ouest canadien, en les empêchant de commercialiser librement leur blé et leur orge. Le gouvernement a toujours affirmé clairement que les producteurs de céréales de l'Ouest canadien méritaient une liberté de choix en matière de commercialisation. Il a réitéré cette position dans le discours du Trône inaugurant la 3^e session de la 40^e législature.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada dépose à la Chambre des communes un projet de loi qui donnera une plus grande liberté de choix en matière de commercialisation aux producteurs de céréales de l'Ouest canadien.

12. Les membres conservateurs se réjouissent à l'idée que les membres du Comité qui représentent les partis d'opposition et la CCB estiment qu'une réforme de la CCB doit commencer par l'élection des administrateurs, et ils appuient sans réserve la recommandation formulée dans le rapport principal.

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada dépose à la Chambre des communes un projet de loi visant à moderniser le processus d'élection des administrateurs de la Commission canadienne du blé.

2. Concurrence dans le secteur agroalimentaire

13. Le gouvernement croit que la compétitivité du secteur agricole passe par la vigueur du secteur agroalimentaire. De nombreux témoins représentant ce secteur ont parlé au Comité du rôle important de l'agriculture au Canada. Comme le prévoit le Plan d'action économique du Canada, le gouvernement a financé de nombreuses initiatives par l'entremise du programme de flexibilité agricole afin de promouvoir le secteur agroalimentaire. Parmi ces initiatives, mentionnons l'Initiative de promotion de la marque Canada, l'Initiative Agri-transformation, l'Initiative sur les énergies renouvelables et l'Initiative pour les cultures de la bioéconomie.

14. Pour plus de renseignements sur le financement du secteur agro-alimentaire, veuillez vous reporter à l'annexe du présent rapport.

15. Dans le rapport principal, il est question des possibilités de déréglementer le réseau de cartes de crédit Interact. Bien que ce dossier relève du ministère des Finances, il touche indirectement le secteur agricole, et il importe de signaler les mesures que le gouvernement a prises à cet égard. Le gouvernement reconnaît que le Bureau de la concurrence est un organisme de droit indépendant. C'est aussi un fervent défenseur des petites entreprises, et nous reconnaissons les préoccupations relatives au secteur des cartes de crédit et de débit. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a récemment publié un code de conduite pour ce secteur au Canada. Comme il l'a été annoncé dans le budget de 2010, ce code est mis à la disposition des réseaux de cartes de crédit et de débit et de leurs participants. Pour illustrer davantage notre engagement à l'égard de cette question et du code, mentionnons que le gouvernement a aussi présenté un projet de loi (*Loi sur l'emploi et la croissance économique*, actuellement à l'étude au Parlement) pour habiliter le ministre des Finances à régler s'il y a lieu les réseaux de cartes de crédit et de débit ainsi que leurs participants.

3. Recherche dans le secteur agricole

16. Le Parti conservateur comprend que pour assurer la compétitivité du secteur agricole, il est primordial d'investir dans la recherche. Le gouvernement continue d'investir dans la science et l'innovation afin d'accroître l'avantage concurrentiel des agriculteurs à long terme. Des projets ont été

entrepris à cet effet dans le cadre du Programme de stimulation de l'agro-innovation canadienne, du programme Agri-débouchés et du Programme canadien d'adaptation agricole.

17. Pour plus de renseignements sur le financement de la recherche et de l'innovation, veuillez vous reporter à l'annexe du présent rapport.

18. En ce qui concerne la recommandation 3.1, le Bureau de la vérificatrice générale (BVG) a effectué une vérification de la Direction générale de la recherche du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada d'avril 2005 à septembre 2009. L'intention du BVG était de déterminer si les initiatives de recherche répondaient à leurs objectifs, énoncés dans la Stratégie pour la science et l'innovation du Ministère et dans le cadre stratégique Cultivons l'avenir. Le BVG a conclu que le Ministère ne répondait pas à tous les objectifs des initiatives stratégiques et il a présenté six recommandations dans son rapport.

19. Le gouvernement a indiqué qu'il acceptait les conclusions du BVG et il y a donné suite en élaborant :

- une version plus détaillée du Plan d'action stratégique de la Direction générale;
- des stratégies internes et externes afin de mieux informer le personnel et les intervenants et de les amener à participer à l'élaboration de ses plans et activités;
- un cadre et des lignes directrices pour la gestion de la collaboration afin de favoriser la gestion efficace des activités de partenariat;
- un cadre de gestion du rendement renforcé pour l'établissement d'objectifs clairs et mesurables pour les priorités nationales en matière de science et d'innovation;
- un plan révisé des ressources humaines qui fait état des besoins actuels et futurs en ressources humaines;
- un plan de dépenses en capital à long terme pour appuyer les futures décisions d'investissement et pour évaluer régulièrement les immobilisations.

4. Cadre de réglementation et compétitivité

20. Des dispositions réglementaires s'appliquent à l'agriculture au Canada pour protéger les ressources animales et végétales, l'environnement et la santé des Canadiens. Le gouvernement croit que les mesures de protection sont très importantes, mais il croit aussi qu'il faut être sensible au besoin du secteur agricole de soutenir la concurrence au niveau international. Si le processus d'approbation des produits réglementés ne progresse pas au même rythme que l'innovation et les sciences de pointe, ce sont les producteurs qui en subiront le contrecoup économique à long terme.

21. Les membres conservateurs croient que la recommandation 4.1 et le soutien qu'y accordent les membres de l'opposition ne constituent pas une solution valable à long terme pour le secteur parce que la recommandation ne stimule pas l'innovation ou la productivité. Le gouvernement a pris, et continuera de prendre, des mesures concrètes pour favoriser l'adoption de solutions à long terme qui visent à réduire le coût des matières à risque spécifiées. Voici certaines des initiatives menées jusqu'ici :

- Le ministre de l'Agriculture a demandé à Agriculture et Agroalimentaire Canada ainsi qu'à l'Agence canadienne d'inspection des aliments de diriger un groupe de travail sur l'interdiction frappant les aliments du bétail, chargé d'examiner d'autres options pour réduire l'impact financier des matières à risque spécifiées. Le groupe de travail espère trouver des occasions de réduire le plus possible l'incidence de l'interdiction sur la compétitivité des coûts par rapport aux États-Unis, ainsi que des possibilités d'utiliser les matières à risque spécifiées à d'autres fins. Parallèlement, il faudra évaluer les changements envisagés en fonction des risques pour la santé humaine et animale, la conformité aux obligations internationales, les risques pour le Canada considéré par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) comme pays présentant un « risque maîtrisé à l'égard de l'encéphalopathie spongiforme bovine », de même que l'accès au marché américain et aux marchés étrangers.
- Le budget de 2010 prévoit des fonds additionnels de 10 millions de dollars dans le cadre du Programme d'amélioration de l'abattage pour l'introduction de technologies rentables pour les abattoirs et de 25 millions de dollars pour les usines de transformation du bétail de plus de 30 mois. Le gouvernement investira aussi 40 millions de dollars pour favoriser le développement et la commercialisation de technologies novatrices concernant l'élimination et l'utilisation de matières à risque spécifiées.

Recommandation 7

Que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire continue d'envisager des moyens de réduire le coût des matières à risque spécifiées, qui tiennent compte des obligations internationales et de l'engagement envers la santé humaine et la santé animale.

22. Des Canadiens nous ont dit qu'ils veulent des renseignements exacts sur les étiquettes des produits alimentaires. Ils veulent en savoir davantage sur la provenance des aliments qu'ils consomment et ils veulent l'assurance que la mention « Produit du Canada » sur les étiquettes signifie que les produits ont été fabriqués et traités conformément aux normes canadiennes dans lesquelles ils ont confiance. Les nouvelles lignes directrices du gouvernement procurent aux consommateurs une assurance et la confirmation que les ingrédients d'origine canadienne dans les aliments qu'ils choisissent sont produits et transformés au Canada.

23. Conformément à ces lignes directrices, le fabricant qui décide d'apposer l'étiquette facultative « Produit du Canada » utilise des ingrédients, des procédés et une main-d'œuvre qui sont en grande partie canadiens. Le contenu étranger doit être minime, voire absent du produit, exception faite

d'additifs ou d'épices qui sont utilisés en quantité négligeable et qu'on ne trouve pas au Canada. Les étiquettes conformes aux lignes directrices applicables à la mention « Fabriqué au Canada » permettent aux Canadiens d'identifier les produits qui ont été « traités » au Canada et qui « peuvent » contenir des ingrédients d'origine canadienne. Quand on achète des aliments portant l'une ou l'autre de ces étiquettes, on peut avoir l'assurance qu'ils contribuent à l'emploi au Canada et à l'économie du pays.

24. Bien que les nouvelles lignes directrices aident les Canadiens à mieux comprendre les étiquettes apposées aux produits alimentaires, il arrive qu'on ne puisse pas toujours obtenir certains ingrédients d'origine canadienne. Le gouvernement reconnaît cette difficulté à laquelle font face des fabricants de produits alimentaires. Il consulte le secteur et les consommateurs pour connaître leurs points de vue sur l'exemption de certains ingrédients, tels le sucre, le sel et le vinaigre, des lignes directrices applicables à la mention « Produit du Canada ».

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada consulte les consommateurs et les dirigeants du secteur au sujet de l'utilité de soustraire certains ingrédients à l'application des lignes directrices concernant la mention « Produit du Canada ».

25. La gestion de l'offre est un autre aspect important du cadre de réglementation permettant de s'assurer que le secteur agricole est compétitif au Canada. Elle permet aux agriculteurs de tenir compte des besoins du marché. Le système établit un équilibre entre l'offre et la demande, et il tient compte des coûts de production. Les agriculteurs peuvent ainsi payer leurs dépenses d'exploitation tout en offrant un niveau de vie convenable à leurs familles. Les agriculteurs peuvent jouir d'une stabilité, et les entreprises de transformation et les consommateurs savent en quoi s'en tenir sur l'offre et les prix.

26. Le Parti conservateur a clairement indiqué qu'il appuie fermement la gestion de l'offre. Il l'a toujours fait d'ailleurs. Il a recouru à l'article 28 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce pour limiter les importations de concentrés de protéines laitières assujetties à des droits faibles en établissant un nouveau contingent tarifaire.

27. Nous continuons de défendre fermement les intérêts des secteurs à offre réglementée auprès de l'OMC. Le gouvernement s'est engagé à rendre pleinement opérationnelle la sauvegarde spéciale pour l'agriculture de l'OMC pour les produits à offre réglementée. Grâce à cette mesure, les membres de l'OMC peuvent procurer une plus grande stabilité aux industries instables, en imposant des surtaxes temporaires par suite d'une augmentation subite des importations ou d'une réduction notable du prix des importations en sus des contingents.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada continue d'appuyer fermement le secteur à offre réglementée au pays comme à l'étranger.

5. Conclusion

28. En conclusion, le Parti conservateur n'ignore pas que le secteur agricole canadien fait face à de nombreux défis sur le plan de la compétitivité. Les agriculteurs peuvent néanmoins compter sur le Parti conservateur et sur le ministre de l'Agriculture, qui placent les agriculteurs au centre de leurs activités. Qu'il s'agisse de commercialiser les produits agricoles à l'échelle internationale ou de procurer aux producteurs de céréales une liberté de choix en matière de commercialisation, le Parti conservateur du Canada continuera de défendre les intérêts des agriculteurs canadiens.

BUDGET 2010 ET PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE DU CANADA

Le gouvernement désire souligner les mesures mises en place pour aider le secteur de l'agriculture à traverser la récente crise économique.

Dans son budget 2010, le gouvernement a mis en place les mesures ci-dessous :

- Investissement de 75 millions de dollars pour faire en sorte que les éleveurs bovins canadiens continuent d'avoir accès à des installations de traitement concurrentielles au Canada. Cet investissement comprend :
 - L'ajout d'un montant de 10 millions de dollars au financement mis à la disposition des éleveurs dans le cadre du programme d'amélioration de l'abattage visant à appuyer la mise en place de nouvelles technologies rentables. Cet investissement additionnel porte le financement du programme d'amélioration de l'abattage à 60 millions de dollars.
 - Un investissement ciblé de 25 millions de dollars destiné aux usines de traitement du bétail dont l'âge dépasse 30 mois.
 - Un montant de 40 millions de dollars investi pour appuyer la mise au point et la commercialisation de technologies novatrices d'élimination et d'utilisation de matières à risques spécifiées.
- Octroi d'un montant de 52 millions de dollars sur les deux prochaines années pour appuyer les activités de la Commission canadienne des grains. Malgré la décision de l'opposition de bloquer l'adoption du projet de loi C-13 au cours de la dernière session parlementaire et d'empêcher la mise en place d'une commission moderne au profit des agriculteurs de l'Ouest canadien, le gouvernement demeure résolu à moderniser la *Loi sur les grains du Canada* et les activités de la Commission canadienne des grains de façon à pouvoir répondre aux besoins en évolution du secteur.
- Investissement de 38 millions de dollars sur deux ans dans la lutte contre les espèces exotiques. Ce montant vise à appuyer les programmes fédéraux en place dans le cadre de la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes. L'Agence canadienne d'inspection des aliments recevra environ 12 millions de dollars par année pour appuyer les initiatives de lutte contre les espèces exotiques envahissantes en cours.

Les engagements annoncés dans le budget 2010 sont fondés sur les initiatives solides mises de l'avant dans le cadre du Plan d'action économique du Canada pour le secteur de l'agriculture. Dans son Plan d'action économique du Canada, le gouvernement a mis en place les mesures ci-dessous :

- Octroi d'un montant additionnel de 1 milliard de dollars sur les cinq prochaines années mis à la disposition des familles agricoles et des coopératives sous forme de prêts dans le cadre de la *Loi sur les prêts agricoles* adoptée récemment.

- Investissement de 500 millions de dollars dans le Fonds Agri-flexibilité qui vise à favoriser l'innovation de façon proactive, à tirer profit des occasions sur le marché et à mettre en marché de nouveaux produits, et qui comprend notamment :
 - Un montant de 20 millions au titre de l'initiative de traçabilité des encans de bétail pour créer un maillon vital dans la chaîne qui permet de retracer le bétail canadien de l'épicerie jusqu'à l'exploitation agricole d'origine.

 - Un investissement de 32 millions de dollars au titre l'initiative de promotion de la marque Canada pour aider l'agriculture et l'industrie alimentaire canadiennes à trouver et exploiter des marchés partout dans le monde.

 - Un montant de 50 millions au titre de l'initiative Agri-transformation pour soutenir les nouvelles technologies et les projets de transformation agricole de manière à rehausser la capacité concurrentielle du secteur canadien de transformation des produits agricoles.

 - Un investissement de 1,7 million de dollars au Conseil canadien du canola pour le projet *Grow Canola 2.015* visant à mettre au point un système de communication d'information pertinente pour les producteurs de canola grâce à une technologie Internet et à de nouvelles plates-formes de médias sociaux et à les aider ainsi à augmenter les exportations, l'activité économique et l'emploi dans le secteur du canola.

 - Un montant de 7,8 millions de dollars versé au Conseil canadien du canola pour mettre en place une stratégie complète visant à ouvrir de nouveaux marchés et à évaluer les obstacles législatifs, réglementaires et administratifs au commerce.

- Un investissement de 4,2 millions de dollars au titre de l'initiative sur les énergies renouvelables qui permettra de vérifier l'utilisation de la machinerie et des sources d'énergie renouvelables agricoles et d'en faire la promotion.
- Un montant de 1,7 million de dollars versé à l'initiative pour les cultures de la bioéconomie qui permettra d'évaluer les avantages économiques et environnementaux de cultures comme le seigle d'automne, les graminées vivaces et les saules hybrides qui pourraient être cultivés, puis récoltés pour produire de l'énergie.
- Un investissement de 6 millions de dollars pour aider l'industrie ovine et caprine.
- Investissement initial de 50 millions de dollars destiné au programme d'amélioration de l'abattage qui vise à accroître la capacité concurrentielle en finançant la mise au point de nouvelles technologies et de nouveaux processus. Cet investissement comprend :
 - L'octroi d'un montant de 9,6 millions de dollars à Levinoff-Colbex, une entreprise de transformation québécoise, pour améliorer la rentabilité à long terme de la plus importante usine de transformation de bétail réformé dans l'est du Canada.
 - Un montant de 10 millions de dollars versé à Keystone Processors Ltd., une entreprise de traitement de Winnipeg, afin de moderniser une usine de traitement du bœuf et d'ouvrir de nouveaux marchés aux producteurs de bœuf du Manitoba.
 - Un montant de 2,7 millions de dollars à Écolait Ltée pour permettre l'installation d'équipement dernier cri visant à moderniser ses installations d'abattage et de traitement.
- Investissement de 25,9 millions de dollars dans l'initiative de modernisation des laboratoires fédéraux qui vise à moderniser huit laboratoires, ce qui offrira des avantages économiques à long terme aux agriculteurs et permettra de stimuler l'économie des collectivités.
- Montant de 123 000 \$ versé pour permettre aux producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick d'exploiter de nouveaux marchés et d'augmenter leur rentabilité en mettant en place une nouvelle base de données contenant de l'information sur les nouveaux marchés.
- Montant de 2,2 milliards de dollars investi pour appuyer les industries et les collectivités. Cet investissement permettra de créer de nouvelles occasions d'emploi dans toutes les régions du Canada fortement touchées par le ralentissement économique. Ce montant sera également destiné aux secteurs d'activités les plus affectés, notamment l'agriculture.

ACCÈS AU COMMERCE ET AU MARCHÉ

Le gouvernement appuie le travail du ministre de l'Agriculture qui cherche à découvrir de nouveaux marchés partout dans le monde.

Le gouvernement du Canada a pris les mesures ci-dessous :

- Missions commerciales dirigées par le ministre de l'Agriculture à Washington, au Mexico, à Cuba, en Russie, au Japon, à Hong-Kong, en Inde, au Maroc, en Jordanie, en Arabie Saoudite, aux Émirats arabes unis, au Pérou, en Colombie, en Uruguay, au Guatemala et dans l'Union européenne visant à créer de nouvelles occasions commerciales pour les agriculteurs canadiens et les exportateurs. Au cours de ces missions, le gouvernement a notamment :
 - Créé des ouvertures sur les marchés du boeuf en Colombie, en Jordanie, en Arabie Saoudite et en Russie.
 - Amélioré les occasions d'exportation clés de bœuf canadien à Hong-Kong.
 - Signé une entente visant à augmenter les exportations de légumineuses canadiennes en Inde.
 - Conclu une entente avec la Chine visant à rouvrir les marchés de ce pays au porc canadien.
 - Obtenu de nouveau l'accès complet aux marchés d'exportation clés de Hong-Kong pour le bœuf canadien.
 - Signé une entente avec Sinograin visant à augmenter les exportations d'huile de canola canadienne en Chine de 200 000 tonnes, pour des exportations totales se chiffrant à 350 000 tonnes en 2010.
- Signé et conclu des ententes de libre-échange avec l'Association européenne de libre-échange (Suisse / Liechtenstein / Islande / Norvège), le Pérou, la Colombie et la Jordanie.
- Mené des négociations en vue de conclure des ententes de libre-échange avec plusieurs partenaires commerciaux, notamment l'Union européenne, le Panama et les quatre pays de l'alliance Canada – Amérique centrale (El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua).
- Participé activement aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce visant à :

- Éliminer les subventions à l'exportation.
 - Réduire le soutien interne qui désorganise le commerce.
 - Augmenter l'accès au marché.
- Appuyé fortement la gestion de l'approvisionnement dans le cadre des négociations à l'Organisation mondiale du commerce et avec l'organisation Foreign trade association de l'Union européenne. Le gouvernement a notamment :
 - Pris des mesures conformément à l'article 28 de l'Organisation mondiale du commerce afin de limiter les importations de concentrés protéiques de lait.
 - S'est engagé à mettre en application les mécanismes de protection spéciaux de l'Organisation mondiale du commerce.
 - Mis en place des normes de composition des fromages au Canada pour faire en sorte que le lait véritable constitue un ingrédient clé des fromages canadiens.
 - Continué de défendre les intérêts des éleveurs des secteurs du boeuf, du porc et des viandes en entamant le processus de règlement des différends à l'Organisation mondiale du commerce relativement à la réglementation sur l'étiquetage obligatoire du pays d'origine aux États-Unis (COOL) et en maintenant un dialogue franc et ouvert avec les États-Unis sur la question dans les meilleurs intérêts des agriculteurs des deux pays.
 - Renforcé la sécurité des produits de porc canadiens tout en gérant avec la question du virus H1N1 et en redonnant accès aux producteurs de porc à plusieurs marchés du monde, notamment en Chine, à la suite de la visite du premier ministre à Beijing au mois de décembre 2009.
 - Continué de faire pression auprès de la Corée pour qu'elle décide d'ouvrir ses frontières aux produits bovins canadiens. Le gouvernement a envoyé une deuxième demande de formation d'un groupe spécial de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce relativement aux mesures prises par la Corée pour interdire l'importation du bœuf et des produits de viandes canadiens.
 - Effectué la coordination de ses initiatives avec celles de l'industrie afin d'ouvrir et d'agrandir les marchés grâce au Secrétariat à l'accès aux marchés créé récemment.

- Fait la promotion de l'accès aux marchés en mettant en place le programme Développement du commerce et des marchés qui comprend un montant de 88 millions de dollars pour l'initiative AgriMarketing .
- Lancé l'initiative de promotion de la marque du Canada au Japon avec un investissement initial de 1 million de dollars.
- Investi un montant de 1,2 million de dollars pour augmenter les ventes de matériel génétique laitier du Canada sur les marchés internationaux dans le cadre du programme AgriMarketing.
- Investi jusqu'à 900 000 \$ sur cinq ans dans cadre du programme canadien d'adaptation agricole afin d'appuyer l'initiative *Scaling-up Organics Initiative* et de permettre à l'organisme *Certified Organic Associations of BC* de mettre en œuvre une nouvelle stratégie complète d'exploitation des marchés.
- Investi un montant de 118 000 \$ dans l'*Organic Trade Association* dans le cadre du programme Agri-Marketing afin de demeurer à la fine pointe des tendances internationales de marketing, d'élaborer du matériel promotionnel et d'établir une stratégie internationale à long terme pour le secteur des produits biologiques.

AIDE AU SECTEUR DE L'ÉLEVAGE

Le gouvernement du Canada a mis en place les mesures ci-dessous :

- Investissement de 75 millions de dollars dans le cadre du budget 2010 pour améliorer la capacité d'abattage du Canada et d'aider le secteur de l'élevage à compenser les coûts du retrait des matières à risque spécifiées.
- Mise en place d'un plan de restructuration complet à l'intention des producteurs de porc qui comprend :
 - L'octroi de 17 millions de dollars au Fonds de commercialisation du porc.
 - Des prêts à long terme comprenant des crédits garantis par le gouvernement que les institutions financières peuvent offrir pour permettre aux producteurs de porc viables de restructurer leurs activités.
 - Un investissement de 75 millions de dollars dans le programme de transition des exploitations porcines.
- Augmentation du montant versé au programme de paiements anticipés à 3,3 milliards de dollars.
- Augmentation du montant des avances de secours de 25 000 \$ à 400 000 \$, dont 100 000 \$ sans intérêt.
- Accès simplifié aux paiements versés aux producteurs dans le cadre des avances ciblées.
- Versement de 1,5 milliard de dollars aux éleveurs dans le cadre de nouveaux programmes et de différentes initiatives en place.
- Versement de 76 millions de dollars pour combattre la maladie et améliorer la prospérité et la stabilité au sein de l'industrie porcine.
- Versement de 50 millions de dollars au programme de réforme des porcs reproducteurs qui vise à réduire le nombre de troupeaux reproducteurs dans l'industrie porcine conformément aux normes du marché.
- Mise en oeuvre de reports de l'impôt pour les producteurs touchés par des périodes de sécheresse et des inondations.
- Investissement de 6 millions de dollars versé à la *Cattlemen's Association* pour le réseau de recherche national sur l'industrie du bœuf.

CULTIVONS L'AVENIR ET GESTION DES RISQUES D'AFFAIRES

Le gouvernement du Canada a mis en place les mesures ci-dessous :

- Mise en œuvre de programmes adaptés et souples élaborés en collaboration avec les producteurs, et les gouvernements des provinces et des territoires.
 - Mise en place d'initiatives régionales souples dans le cadre du programme Cultivons l'avenir en collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour un montant de 1,3 milliard de dollars en coûts partagés sur cinq ans.
 - Investissement d'un montant additionnel de 1,05 milliard de dollars destiné à des initiatives fédérales dans le cadre du programme Cultivons l'avenir.
- Mise en œuvre de programmes de gestion des risques d'affaires sur lesquels les agriculteurs peuvent compter :
 - Le programme Agri-investissement fournit des versements équivalents du gouvernement au compte d'un producteur. Ce programme a été lancé avec un investissement de 600 millions de dollars en décembre 2008 afin d'aider les clients à mettre en place leur compte.
 - Depuis le mois de mars 2010, un montant de 523 millions de dollars a été versé dans le cadre du programme Agri-investissement avec plus de 553 millions de dollars encore en banque pour les producteurs.
 - Le programme Agri-stabilité fournit des versements aux producteurs qui enregistrent une baisse importante de leur marge de profits.
 - Depuis le mois de mars 2010, un montant de 1,5 milliard de dollars a été versé dans le cadre du programme Agri-stabilité.
 - Le programme Agri-protection permet d'appuyer les agriculteurs lorsque ceux-ci doivent composer avec une perte de leur production.
 - Depuis le mois de mars 2010, un montant de 2,4 milliards a été versé dans le cadre du programme Agri-protection.
 - Le programme Agri-relance offre une assistance rapide aux producteurs touchés par des catastrophes régionales.
 - Depuis le mois de mars 2010, un montant de 71 millions de dollars a été versé dans le cadre du programme Agri-relance.

SCIENCES ET INNOVATION

Le gouvernement du Canada a mis en place les mesures ci-dessous :

- Investissement d'un montant de 158 millions de dollars dans le cadre du programme de stimulation de l'agro-innovation canadienne qui vise à élaborer de nouvelles idées et de nouvelles technologies qui pourraient devenir des occasions de mise en marché viables.
- Investissement de 134 millions de dollars dans le programme Agri-débouchés qui permet de mettre en marché de nouveaux produits, processus et services.
- Investissement d'un montant de 8,4 millions de dollars pour la création d'une serre de classe mondiale au Centre de recherches de l'Est sur les céréales et les oléagineux situé à Ottawa.
- Investissement de 2,3 millions de dollars versé à l'initiative de développement de produits agricoles innovateurs pour le projet de développement du secteur des produits de fruits d'arbre qui vise à améliorer et à accélérer la commercialisation de nouvelles variétés de pommes et de cerises douces de grande qualité.
- Investissement de 3,9 millions de dollars versé à l'initiative de développement de produits agricoles innovateurs pour le *Flax Council of Canada* qui vise à mettre au point une variété de lin non modifié génétiquement et résistant aux herbicides.
- Investissement pouvant atteindre 1,9 million de dollars versé au programme d'adaptation canadien d'adaptation agricole qui vise à analyser la question des graines de lin modifiées génétiquement avec l'Union européenne, et à élaborer une méthode permettant de vérifier les semences et de déterminer la source de contamination en isolant la séquence génétique du lin.
- Investissement de 14,5 millions de dollars visant à rassembler la meilleure expertise possible pour effectuer des recherches sur le canola afin de mettre l'accent sur trois secteurs principaux de recherche et d'innovation : facteurs nutritifs de l'huile, facteurs nutritifs et production de repas et expansion du profil des huiles de canola comme produit santé permettant d'augmenter la valeur nutritive des repas.

Opinion complémentaire du Bloc Québécois

Au rapport du Comité permanent de l'Agriculture et Agroalimentaire intitulé : Compétitivité de l'agriculture canadienne

Déposé au Comité permanent de l'Agriculture et Agroalimentaire
29 avril 2010

La majorité des recommandations contenues dans ce rapport reflètent les opinions, arguments et demandes formulées par les nombreux témoins qui ont participé à cette étude sur la compétitivité. Le Bloc Québécois appuie donc l'orientation générale du rapport tout en déplorant que celui-ci soit déposé environ un an après le début de son étude, en raison de la prorogation du Parlement imposée par le gouvernement conservateur pour des raisons purement partisans.

Quand on parle de compétitivité, on parle souvent de libéralisation et de déréglementation des marchés. Au Québec, le milieu agricole en particulier, mais aussi la population en général, prennent de plus en plus conscience qu'il existe AUCUN des effets pervers à cette libéralisation et cette déréglementation. C'est pourquoi la souveraineté alimentaire est devenue un concept incontournable quand on évoque l'amélioration de la compétitivité.

La souveraineté alimentaire, c'est le droit, pour une nation de choisir ses orientations agricoles, les politiques qui les définissent et les moyens adéquats pour les mettre en application. Ce concept trouve écho à l'Organisation des Nations Unies (ONU). Ainsi, M. Olivier De Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, a présenté en mars 2009 un rapport favorable au Haut Commissariat aux droits de l'homme. M. De Schutter émet quatre recommandations dont celle-ci : que les États puissent protéger leurs marchés locaux contre la volatilité des

marchés et « les brusques flambées d'importation » en recourant, entre autres, à la gestion de l'offre et à la mise en marché collective, qui « ont dans cette perspective un rôle important à jouer ».

Les pays développés ne devraient pas être obligés de choisir entre une saine gestion des ressources agricoles, un respect des produits, de la terre et du vivant et de la libéralisation des marchés. Certains gouvernements s'opposent au principe de la souveraineté alimentaire au nom du respect des traités commerciaux déjà signés. Est-ce absolument incompatible ? Devons-nous obligatoirement nous retirer de l'OMC ou devenir complètement protectionnistes pour vouloir que tous et chacun ait la possibilité de manger à sa faim et pour que les pays (souverains par définition), puissent orienter librement leurs politiques agricoles ? Nous pensons que non.

Le Bloc Québécois est favorable à l'ouverture des frontières au commerce international. Le Québec, nation commerçante, a besoin de cet accès au monde sans lequel nos industries de pointe ne pourraient pas prospérer. Or, pour que les échanges commerciaux soient mutuellement profitables, ils doivent d'abord être équitables. Un système commercial qui engendre l'exploitation dans les pays pauvres et le dumping dans les pays riches n'est pas viable. Nous ne pouvons pas accepter un libre-échange qui aurait pour conséquence un nivellement vers le bas.

En effet, il ne faut pas confondre souveraineté alimentaire et protectionnisme à outrance. Le Bloc Québécois ne défend pas cette vision du principe de souveraineté alimentaire. Afin de déterminer les orientations à prendre pour promouvoir la souveraineté alimentaire, on doit comprendre la nature des problèmes que l'on tente de solutionner par l'adhésion à cette vision de l'agriculture. En comprenant mieux pourquoi les différents groupes souhaitent en faire la promotion, on pourra plus facilement trouver des mesures efficaces et réalistes pour implanter cette philosophie dans le développement de nos politiques agricoles. En tentant de régler les problèmes à la source de cette façon, on évite non seulement les longs litiges coûteux dans le cadre de l'organisation mondiale du commerce, mais on protège aussi notre économie en n'imposant pas des réglementations inutiles

qui compliqueraient le commerce sans solutionner les problèmes qui nous préoccupaient à la base.

Sur la scène fédérale, le concept de souveraineté alimentaire peut s'exprimer en défendant et en faisant la promotion de la gestion de l'offre auprès des instances commerciales internationales; en appuyant les organisations oeuvrant au développement de moyens de mise en marché de proximité et des organismes de mise en marché collective; en appuyant les démarches du gouvernement du Québec qui déploie un système visant à encadrer les produits du terroir; en accélérant le déploiement de la réglementation sur les produits biologiques et en incitant les institutions fédérales à se doter d'une politique d'achat locale. La compétitivité, c'est, aussi cela.

André Bellavance

Député de Richmond-Arthabaska

Porte-parole du Bloc Québécois en matière d'Agriculture et Agroalimentaire

Vice-président du caucus du Bloc Québécois

France Bonsant

Députée de Compton-Standstead

Porte-parole adjointe du Bloc Québécois en matière d'Agriculture et

Agroalimentaire

